

60 de RELATION BILATERALE
MADAGASCAR - UNION EUROPEENNE



TABLE DES MATIÈRES

Mot de l'Ambassadeur	5
Mot du Ministre des Affaires Etrangères malgache	6
Madagascar en bref	7
Dirigeants politiques depuis 1945	8
Chronologie contemporaine depuis 1960	9
L'Union européenne en bref	11
Chronologie des élargissements	12
Les valeurs de l'Union européenne et ses intérêts	14
Union européenne et Madagascar, 60 ans de partenariat solide et solidaire	17
La mission et les activités de l'UE à Madagascar	20
Les délégués de la Commission à Antananarivo de 1977 à 1993	21
Les différents Ambassadeurs, chefs de Délégation de 1993 à 2018	21
Les trois accords régissant les relations bilatérales	21
Zones d'intervention de l'UE	22
La dimension POLITIQUE de nos relations	23
La dimension ECONOMIQUE et COMMERCIALE de nos relations	27
La dimension REGIONALE de nos relations	28
La dimension HUMANITAIRE de nos relations	30
La dimension CULTURELLE et SCIENTIFIQUE de nos relations	33
La dimension COOPERATION AU DEVELOPPEMENT de nos relations	36
Enveloppes des différents FED pour Madagascar	56
ANNEXES	57
Les différents traités européens	57
EUROPE – MONDE	62
CONSTRUCTION DE L'UNION EUROPEENNE	66
CONSTRUCTION DU PARTENARIAT UE-PAYS ACP	71
CONSTRUCTION DU PARTENARIAT UE-MADAGASCAR	75

MOT DE L'AMBASSADEUR



Giovanni DI GIROLAMO
Ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores

Ce 60^{ème} anniversaire illustre l'histoire des relations profondes entre Madagascar et l'Union européenne.

Peu de temps après la proclamation de la République malagasy en 1958, l'Union européenne, anciennement connue sous le nom de Communauté économique européenne, a installé un bureau technique dans la Capitale pour soutenir la jeune République dans son acheminement vers le développement.

Dès lors, les relations entre l'Union européenne et Madagascar n'ont eu de cesse d'évoluer. Des premières interventions humanitaires et de développement, les rapports se sont mués en un partenariat mutuellement avantageux, caractérisé par le respect et l'adhésion aux mêmes valeurs de paix, de dialogue et de coopération.

Aujourd'hui, nos relations intègrent plusieurs dimensions : politique, économique, culturelle, scientifique, humanitaire, sans oublier l'intégration régionale et l'aide au développement de dimensions considérables qui fait que l'Union européenne figure actuellement parmi les principaux bailleurs de fonds. Elles s'appuient sur des instruments variés tels que les dialogues politiques et sectoriels, les trois accords (l'Accord de Cotonou, les Accords de Partenariat Economique ou APE et les accords de partenariat dans le secteur de la pêche), l'aide humanitaire de ECHO, les interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI), mais également les programmes ponctuels comme l'Accord de partenariat et coopération dans le domaine de la culture, Erasmus et Horizon 2020.

Dans l'objectif de réduire la pauvreté et d'ancrer la stabilité politique à Madagascar, l'Union européenne soutient la Grande Ile dans ses initiatives visant à créer les conditions favorables à l'essor de la population malagasy. Sur le plan politique, une attention particulière est portée sur la protection et la promotion des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Dans le cadre de la coopération au développement, les financements communautaires accompagnent la mise en œuvre des politiques nationales (infrastructures de transport, développement rural, sécurité alimentaire, renforcement du rôle des collectivités territoriales décentralisées), ainsi que la consolidation du cadre macroéconomique et de la bonne gouvernance.

Tout au long de ces six décennies écoulées, ce partenariat basé sur la confiance, le respect et sur des valeurs fondamentales a permis d'importantes réalisations. Il a également favorisé la prise de conscience de la profondeur des liens qui nous unissent.

Cette commémoration nous offre l'occasion de dresser un bilan de ce chemin parcouru ensemble, que je vous invite à vivre à travers cette brochure.

Ce partenariat a vocation d'être encore plus équilibré, plus étroit et plus intégré pour que Madagascar et l'Union européenne puissent soutenir le partenariat conjugué en faveur des populations malgache et européenne dans le respect de la bonne gouvernance et des Droits de l'Homme.

Mot du Ministre des Affaires Etrangères malgache



DOVO Eloi Alphonse Maxime
Ministre des Affaires Etrangères
Malgache

Soixante années de relations bilatérales continues en disent long sur la profondeur des relations entre Madagascar et l'Union européenne, présente dans le pays depuis 1958. La presque concomitance entre l'année de la signature du Traité de Rome, acte fondateur de l'Union et celle de la proclamation de la République de Madagascar fait que notre histoire commune remonte symboliquement à la naissance respective de l'Union là-bas et de la République ici. Le temps a su consolider cette relation qui, de simple coopération est devenue une authentique relation d'amitié. Ces six décennies témoignent également de la compréhension mutuelle et de l'ouverture d'esprit entre les deux parties.

Si dans l'Accord de Lomé, le commerce proprement dit constituait l'essentiel des relations entre les États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il n'est pas inutile de rappeler que dans le cadre de l'Accord de Cotonou, ces relations sont désormais basées sur la coopération politique, la coopération économique et commerciale et la coopération au développement. Madagascar, à travers l'Accord de Lomé I, a été parmi les États ayant pu bénéficier depuis 1975 du STABEX, le Fonds de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles, et du SYSMIN, le système de développement du potentiel minier. Avec l'Accord de Cotonou et ses trois piliers de coopération, Madagascar, outre l'aide financière

et technique du Fonds Européen de Développement, bénéficie de toutes les retombées de ce partenariat, encouragées par le principe de l'appropriation laquelle a permis de prendre en considération les besoins spécifiques du pays pour ne citer que la construction et la réhabilitation des infrastructures de base, notamment les routes, qui sont financées par l'Union européenne et la Banque Européenne d'Investissement.

Madagascar, pour sa part, a toujours partagé les valeurs chères à l'Europe telles que le respect de la dignité humaine, la tolérance, la justice et l'égalité. L'Union européenne, de son côté, est toujours restée aux côtés de Madagascar dans son attachement aux valeurs démocratiques, et a soutenu le pays dans cette voie, notamment dans les processus électoraux. Les priorités de l'Union européenne sont, d'autant plus, parfaitement en accord avec celles de Madagascar pour ne citer que la consolidation de la stabilité politique, condition minimale et socle de tout développement économique et social.

L'occasion m'est ici offerte pour exprimer ma reconnaissance à la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar d'avoir dédié une brochure à ces soixante années d'histoire commune. Ce numéro n'est pas, en effet, une revue quelconque. Elle montre au lecteur les détails de cette relation à travers des illustrations historiques. Elle dévoile également les perspectives ambitieuses de cette relation, notamment dans le cadre du futur Accord qui est appelé à succéder à celui de Cotonou qui prendra fin en 2020. Nous parlons désormais de « partenariat », rappelons-le. De plus, il permet également d'avoir une vue d'ensemble sur l'action de l'Union européenne à Madagascar.

Initiés, passionnés ou encore simples curieux y trouveront, je l'espère des réponses précises et concrètes.

MADAGASCAR EN BREF ...

Située dans l'Océan Indien à 400 km à l'Est des côtes sud-africaines, Madagascar est séparée de l'Afrique par le Canal du Mozambique. Suite aux immigrations successives qui ont marqué l'histoire de la Grande Ile, Madagascar présente une identité culturelle riche en diversité. Avec des influences venues d'Afrique, d'Inde et d'Asie du Sud-est, la population malagasy compte 18 communautés ethniques, toutes avec leurs traditions propres et coutumes particulières.

Nom officiel	République de Madagascar
Nom propre	Repoblikan'i Madagasikara
Code pays	MDG
Capitale	Antananarivo
Zones administratives	Antananarivo, Fianarantsoa, Toamasina, Mahajanga, Toliara, Antsiranana
Subdivisions	22 régions
Hymne national	Ry Tanindrazanay malala ô (Ô Terre de nos ancêtres bien-aimés)
Superficie	587.295 km ²
Population (2018)	26,33 millions d'habitants
Croissance démographique	2,72% par an
Densité	42,51 habitants/km ²
PIB par habitant en 2018	424 dollars
PIB 2018	11,16 milliards de dollars
Langue officielle	Malagasy et Français



Dirigeants politiques depuis 1945



Philibert Tsiranana
26 juin 1960 | 18 mai 1972
Parti social démocrate
de Madagascar



Gabriel Ramanantsoa
18 mai 1972 | 5 février 1975
Militaire



Richard Ratsimandrava
5 février 1975 | 11 février 1975
Militaire



Gilles Andriamahazo
11 février 1975 | 15 juin 1975
Militaire



Didier Ratsiraka
15 juin 1975 | 4 janvier 1976
Militaire
4 janvier 1976 | 27 mars 1993
Arema : avant-garde de la
Révolution malgache



Albert Zafy
27 mars 1993 | 26 juillet 1996
Union nationale
pour le développement
et la démocratie



Norbert Lala Ratsirahonana
26 juillet 1996 | 9 février 1997
Jugez par le travail accompli
(Asa Vita no Ifampitsarana)



Didier Ratsiraka
9 février 1997 | 6 mai 2002
Arema : Andry sy Rihana
enti-manavotra an'i
Madagasikara



Marc Ravalomanana
6 mai 2002 | 17 mars 2009
J'aime Madagascar
(Tiako i Madagasikara)



Andry Rajoelina
17 mars 2009 | 25 janvier 2014
Jeunesse malgache déterminée
(Tanora Gasy Vonona)



Hery Rajaonarimampianina
25 janvier 2014 | 7 septembre 2018
Forces nouvelles pour Madagascar
(Hery Vaovao ho an'i Madagasikara)

Chronologie contemporaine depuis 1960

Les événements sélectionnés se rapportent à la situation intérieure ou aux enjeux internationaux qui ont eu un impact direct sur la gouvernance du pays.

26 juin 1960 Restauration de l'Indépendance de Madagascar	12 septembre 1961 Création de l'Union Africaine et Malgache
Deux ans après la proclamation de la République démocratique de Madagascar au sein de la Communauté française, Madagascar retrouve son indépendance le 26 juin 1960.	La création de l'Union africaine et malgache (UAM), en 1961, a pour but de développer la coopération économique, sociale, culturelle et politique entre les anciennes colonies françaises. L'UAM se veut aussi une réponse au panafricanisme qui germe au sein des anciennes colonies britanniques.
26 mai 1963 Signature de la Charte constituant l'Organisation de l'unité africaine	11 avril 1971 Soulèvement du Monima et déclenchement d'une crise à Madagascar
Des représentants de 31 pays africains, dont de nombreux chefs de gouvernement et d'État, sont réunis à Addis-Abeba, en Éthiopie, afin de procéder à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).	Un millier de paysans soutenus par le Mouvement national pour l'indépendance de Madagascar (Monima) se soulève dans le Sud de l'île.
13 Mai 1972 Protestations étudiantes à Madagascar	Décembre 1975 Instauration de la 2 ^{ème} République à Madagascar
La répression du mouvement de grève et des manifestations estudiantines, dont celle du 13 mai, conduit à la chute du gouvernement.	L'instauration de la deuxième République et l'élection du président Didier Ratsiraka, en 1975, instaure un régime socialiste à Madagascar.
Septembre 1984 Emeutes du « Kung Fu » à Madagascar	14 juin 1991 Contestation populaire à Madagascar
En réponse à une organisation de jeunesse soutenue par le régime en place, des adeptes des arts martiaux forment des bandes de vigilance. Les affrontements entre les deux groupes, en 1984, provoquent une intervention militaire et la dissolution du mouvement des «Kung Fu».	Le mécontentement à l'endroit des dirigeants s'exprime par des manifestations populaires qui, à partir du 14 juin 1991, attirent des centaines de milliers de personnes. Elles inciteront le président Didier Ratsiraka à mettre sur pied un processus de transition démocratique.

10 février 1993

Élection d'Albert Zafy à la présidence de Madagascar

Après 18 mois d'existence, le gouvernement transitoire d'union nationale cède la place à Albert Zafy, vainqueur au second tour de l'élection présidentielle.

6 mai 2002

Investiture de Marc Ravalomanana

Proclamé élu au premier tour, Marc Ravalomanana est investi Président de la République. Les dernières tensions cessent en juillet 2002. Didier Ratsiraka s'exile en France.

17 mars 2009

Renversement du président Marc Ravalomanana

Marc Ravalomanana est contraint de transférer le pouvoir à un directoire militaire, qui le transfère au Maire de la Capitale d'Antananarivo, Andry Rajoelina. Commence alors une transition politique qui mène à la feuille de route de sortie de crise de septembre 2011.

26 novembre 2016

Ouverture du 16^{ème} Sommet de la Francophonie

Les représentants des pays ayant le français en partage sont réunis pour la première fois à Antananarivo, la capitale de Madagascar, lors de leur seizième sommet dont le thème est : « *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone* ».

31 janvier 1997

Retour de Didier Ratsiraka au pouvoir

Didier Ratsiraka est réélu président de la république avec 50,7% des suffrages exprimés face au candidat Albert Zafy.

3 décembre 2006

Election présidentielle

Marc Ravalomanana est réélu.

25 octobre – 20 décembre 2013

Election présidentielle

Prévues par la feuille de route, des élections présidentielles et législatives ont lieu en octobre et décembre 2013. Elles constituent une étape importante dans le retour à l'ordre constitutionnel. Le 17 janvier 2014, Hery Rajaonarimampianina est officiellement proclamé Président de la République par la Cour électorale spéciale.



L'UNION EUROPÉENNE EN BREF ...



L'intégration européenne, basée sur un modèle supranational, s'est réalisée en plusieurs étapes, du lendemain de la Seconde guerre mondiale à nos jours.

En 1951, six pays - l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas - fondent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le projet d'une Communauté européenne politique, ainsi que celui d'une Communauté européenne de la Défense échouent en 1954. Néanmoins, en 1957, les mêmes six Etats fondent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEFA). Les trois Communautés sont à l'origine de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

De six membres, l'Europe est passée à 9, à 10, à 12, à 15, à 25, à 27 puis à 28 pays membres. La population est passée de 100 millions à 510 millions d'Européens.

Nom officiel	Union européenne
Code pays	UE
Siège	Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg
Etats membres	28
Superficie	4.493.712 km ²
Population	507,7 millions d'habitants
Journée	9 mai
Monnaie	Euro (€)
Hymne	L'ode à la joie, extrait de la 9ème symphonie de Beethoven
Devise	« In varietate concordia » Unis dans la diversité

Chronologie des élargissements

9 mai 1950	Déclaration de Schuman : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »
18 avril 1951	Signature du traité de CECA France, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas
25 mars 1957	Traité de Rome Fondation de deux communautés : Euratom et CEE
1965	Traité de fusion (CECA, CEE, CEEA)
1973 1 ^{er} élargissement	Le Royaume-Uni est officiellement admis le 1er janvier 1973, en compagnie de l' Irlande et du Danemark . Les Communautés passent ainsi de 6 à 9 membres.
1981 2 ^{ème} élargissement	Associée aux Communautés depuis 1961, la Grèce s'était retrouvée isolée diplomatiquement à la suite du coup d'Etat militaire de 1967. En 1974, la chute du régime des colonels et le retour à la démocratie rapprochent la République hellénique de l'Europe occidentale. La Grèce dépose sa candidature en 1975, mais doit rattraper son retard économique avant de devenir le 1 ^{er} janvier 1981 le 10 ^{ème} membre des Communautés européennes.
1986 3 ^{ème} élargissement	Leurs régimes dictatoriaux avaient tenu l'Espagne et le Portugal éloignés de la construction européenne. Après la mort de Franco et la chute de Salazar, ces deux pays en voie de démocratisation peuvent désormais prétendre à faire partie de la famille européenne. À la suite de longues négociations, dues aux craintes économiques suscitées par cette adhésion, l' Espagne et le Portugal rejoignent les Communautés européennes le 1 ^{er} janvier 1986, portant à 12 le nombre de leurs membres.
17 février 1986	Acte unique Européen
7 février 1992	Traité de Maastricht Introduction de la politique étrangère et de sécurité commune, la coopération policière et judiciaire en matière pénale et le principe d'une monnaie unique. Création de la citoyenneté européenne qui permet de circuler et résider dans les pays de la Communauté, le droit de voter et d'être élu dans l'Etat du résident.

1994	Création de l'Espace économique européen (EEE). Extension des règles du marché commun aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
1995 4 ^{ème} élargissement	En raison de leur neutralité militaire, une partie des pays européens était restée à l'écart de la construction communautaire, préférant adhérer à l'AELE. Suivant la création de l'EEE et la dissolution de l'Union Soviétique, l' Autriche , la Suède , la Finlande et la Norvège négocient leurs adhésions. En 1995, seuls les trois premiers pays rejoignent finalement ce qui deviendra l'Union européenne, portant à quinze le nombre de ses membres. La Norvège rejette l'adhésion par référendum.
2004 5 ^{ème} élargissement	La disparition progressive du bloc de l'Est, symbolisée par la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, a permis au continent européen de se réunifier. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé, lors du Conseil européen de Copenhague de décembre 2002, que Chypre , la République tchèque , l' Estonie , la Hongrie , la Lettonie , la Lituanie , Malte , la Pologne , la République slovaque et la Slovénie adhèrent à l'Union européenne le 1 ^{er} mai 2004. Le 1er janvier 2007, la 5 ^{ème} vague d'élargissement a ainsi été clôturée par l'adhésion de la Bulgarie et la Roumanie .
2013 6 ^{ème} élargissement	La Croatie est devenue le 28 ^{ème} État de l'Union européenne le 1 ^{er} juillet 2013 suivant le référendum national du 22 janvier 2012 qui a obtenu 66,27 % de «oui».



Les valeurs de l'Union Européenne et ses intérêts

L'Union européenne a pour but de promouvoir la paix,
ses valeurs et le bien-être de ses peuples.

Ses valeurs

- * **Respect de la dignité humaine**
 - * Liberté
 - * Démocratie
 - * Etat de droit
- * **Respect des droits de l'Homme, y compris des droits
des personnes appartenant à des minorités**

La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE de 2016
définit les intérêts et les priorités de l'action extérieure de l'UE.

Les intérêts de l'Union européenne

- La paix et la sécurité intérieure et extérieure
- La prospérité qui doit être partagée en accord avec les Objectifs de Développement Durable dans le monde entier
- Un système économique international ouvert et équitable et un accès durable aux biens communs mondiaux
- La promotion et la défense de la démocratie
- Le dialogue avec les partenaires au niveau global et bilatéral
- Un ordre mondial fondé sur des règles définies d'un commun accord ayant comme principes clés le respect des valeurs fondamentales du droit international, le multilatéralisme, et comme élément central les Nations Unies.
- La défense des Droits de l'Homme.



Les priorités de l'action extérieure

1. Garantir la sécurité collective à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe pour faire face ensemble aux menaces
2. Renforcer la résilience des Etats et des sociétés au niveau du gouvernement, de l'économie, et au niveau climatique/énergétique et de la migration
3. Prévenir et gérer les conflits de façon intégrée pour garantir une paix durable au moyen d'accords globaux ancrés dans des partenariats régionaux et internationaux vastes, approfondis et durables, que l'UE s'attachera à promouvoir
4. Soutenir les organisations d'intégration régionale dans le monde, un fondement essentiel pour la paix et le développement
5. Contribuer à développer la gouvernance mondiale au XXI^{ème} siècle, basée sur des réponses coordonnées au niveau mondial, en coordination avec les organisations internationales et régionales, les Etats et en écoutant la société civile et les autres acteurs non-étatiques.



«Dans un monde davantage en proie aux tensions, l'UE sera guidée par un sens des responsabilités. Nous prendrons des mesures à l'échelle mondiale afin de nous attaquer aux causes profondes des conflits et de la pauvreté, et de défendre les droits de l'Homme.

L'UE sera un partenaire mondial responsable, mais la responsabilité doit être partagée. Dans la poursuite de nos objectifs, nous nouerons des relations avec les pays, les organismes régionaux et les organisations internationales. Nous coopérerons avec des partenaires clés, des pays et groupements régionaux partageant nos vues. Nous approfondirons nos partenariats avec la société civile et le secteur privé, acteurs clés d'un monde interconnecté.»

Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, présentée à Bruxelles par la Haute Représentante, Federica Mogherini

«L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde : la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international.

L'Union s'efforce de développer des relations et de construire des partenariats avec les pays tiers et avec les organisations internationales, régionales ou mondiales qui partagent les principes visés au premier alinéa.

Elle favorise des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations Unies.»

**Article 21 (1) du Traité sur l'Union
européenne, Journal officiel n°C326
du 26 octobre 2012,
page 0001-0390.**





60

UNION EUROPÉENNE ET MADAGASCAR
ans de partenariat solide et solidaire





Six décennies se sont écoulées depuis le début d'un partenariat qui s'est avéré mutuellement bénéfique et durable, entre l'Union européenne et Madagascar.

Soixante ans également qu'a été proclamée la République de Madagascar. Une coïncidence ? – Loin de là. En 1958, l'Union européenne répond aux événements dans la Grande Ile, et soutient la jeune République qui est en train de devenir un Etat souverain.

Des événements parallèles sont à l'origine de ces commémorations :

En 1958, Philibert Tsiranana est le Vice-président du Conseil du gouvernement autochtone de Madagascar. Le 28 septembre 1958, la population de Madagascar décide à une majorité de presque les deux-tiers d'entrer dans une fédération dont les territoires d'Outre-mer et la République française sont les composants. Suite à ce référendum, Philibert Tsiranana propose le 14 octobre, au Congrès des Assemblées provinciales présidé par Norbert Zafimahova, de voter pour la République comme futur statut de Madagascar. Le 14 octobre 1958, le Congrès des assemblées provinciales votait par 208 voix et 26 abstentions le sort de Madagascar : «Etat libre, sous la forme républicaine». Le lendemain, le Haut-Commissaire André Soucadaux s'adressait à ce Congrès : «Autorisé par le Gouvernement de la République, je prends acte en son nom du vote intervenu le 14 octobre 1958. Je proclame en son nom que le Gouvernement de la République reconnaît solennellement l'institution de l'Etat malgache, la caducité de la loi (d'annexion) du 6 août 1896».

La République malagasy est née, proclamée par Philibert Tsiranana lui-même le même jour. «*Nous ne sommes plus une colonie, nous sommes une nation libre. Cette date marque le début d'une ère nouvelle pour notre*

patrie. La République est née, elle a besoin du civisme de tous ses enfants.» Dans la foulée, les compétences de la Communauté française sont transférées à cette République par les accords de transfert du 2 avril 1960, qui sont ratifiés les 14 et 17 juin.

A Mahamasina, le 26 juin 1960, Philibert Tsiranana déclare : «*Nous entendons vivre dans la paix de notre intégrité nationale et territoriale sans visées expansionnistes, sans ambitions impérialistes, mais avec la dignité et le courage qui caractérisent les hommes libres.*»

La même année, créée par les Traités de Rome, la Communauté économique européenne (CEE), alors ancêtre de l'Union européenne entre en vigueur et prend siège à Bruxelles. Elle instaure une association regroupant 18 pays, les «Etats africains et malgache associés» (EAMA). Ainsi, dès la naissance de la République, Madagascar devenait un Etat associé à la CEE et son marché unique. Le Président de la République malgache souligne l'intérêt de son pays de «*bénéficier des immenses sécurités que donne à son économie le Marché commun*». Il a également réitéré cet intérêt à l'occasion d'une visite d'une délégation de l'Assemblée européenne en juin 1960 à Mangoky, Alaotra et Sambava pour se rendre compte des projets sous le premier FED.

Les liens établis avec la Communauté économique européenne à travers l'EAMA ont alors été les prémices du partenariat Madagascar-Union européenne.

Madagascar figure parmi les premiers partenaires externes de la CEE à travers l'association Etats africains et malgache associés. Le pays y joue un rôle central et son ministre des affaires étrangères, Albert Sylla, devient co-secrétaire du Conseil d'Association CEE-EAMA, et du Secrétariat de coordination des EAMA.

Toujours en 1958, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Association EAMA-CEE, une équipe européenne d'ingénierie est contractée par la Commission européenne de la CEE pour ouvrir un bureau technique à Tsaralalana, Antananarivo, et gérer les projets du premier FED - Fonds européen de développement (1959-1964).

Par la suite, le FED a progressivement évolué vers la réalisation de projets d'infrastructures économiques et sociales, notamment la réhabilitation de routes, la construction de ponts, d'écoles et d'hôpitaux, le développement de la riziculture, les opérations de soutien, d'amélioration et de diversification des cultures d'exportation et celles destinées au marché intérieur. Le partenariat a vu la construction/réhabilitation de plus de 4000 km de routes, dont 1500 km de routes goudronnées depuis 1993.

Les différentes appellations de la délégation à Madagascar, depuis 1958 à ce jour

1958 à 1966 :

Bureau du contrôle technique du Fonds européen de développement (FED)

1966 à 1975 :

Bureau du contrôleur délégué du FED

1975 à 1993 :

Délégation de la Commission des Communautés européennes

1993 à 2010 :

Délégation de la Commission européenne

2011 à ce jour :

Délégation de l'Union européenne à Madagascar
(cette appellation fait suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009)

En alignement aux impératifs de développement des autorités malagasy, le soutien de la CEE à Madagascar a toujours reposé sur l'articulation et la priorisation des mesures/actions correspondant aux objectifs de **lutte contre la pauvreté**, de **développement du secteur privé**, d'**appui à la coopération** et **l'intégration régionale**, et d'**appui aux institutions nationales**.

Après sa première installation dans le pays avec un statut de bureau purement technique en 1958, la CEE a depuis pris l'appellation de Délégation de l'Union européenne à Madagascar. Ces différentes appellations durant la période écoulée démontrent les évolutions internes de l'Union européenne, et l'approfondissement des relations entre l'Europe et les pays ACP.

Les années 1990 marquent un nouveau tournant dans le dispositif de coopération de la Communauté européenne à Madagascar. Le FED s'ouvre sur des domaines d'intervention à vocation **politique**, à l'instar de l'appui au processus de démocratisation à Madagascar.

Le partenariat Union européenne-Madagascar s'est développé pour aboutir à la signature de l'Accord de Cotonou. Signé le 23 juin 2000 entre l'Union européenne et les 77 (79 aujourd'hui) pays du groupe ACP, cet accord offrira à la coopération UE-ACP un cadre politique amélioré, intégrant **dialogue politique**, **commerce** et **aide au développement**.

Aujourd'hui, la Délégation de l'Union européenne dispose d'un statut diplomatique auprès de la République de Madagascar. Elle représente les institutions de l'UE et ses Etats membres pour les compétences que les traités ont transférées à l'Union européenne.

La mission et les activités de l'Union européenne à Madagascar

De par son statut de mission diplomatique, la Délégation représente l'Union européenne à Madagascar. Ainsi, dans la Grande Ile, elle a pour mission :

d'assurer le suivi des relations bilatérales dans les domaines politiques, économiques et commerciaux

de procéder à la programmation de l'aide et à la gestion des programmes et projets déconcentrés dans le cadre des ressources du Fonds européen de Développement et des programmes thématiques sur financement du budget de l'Union européenne

de suivre les politiques de l'Union européenne dans tous les secteurs

de promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union européenne

de promouvoir la visibilité des actions de l'Union européenne, et la connaissance des valeurs et des politiques de l'Union européenne par le public

Les délégués de la Commission à Antananarivo de 1977 à 1993

01 septembre 1977	01 janvier 1979	01 septembre 1982	01 janvier 1984	01 mai 1988
31 août 1978	31 août 1982	31 décembre 1983	30 avril 1988	30 avril 1993
Mr Robert SCHEIBERT	Mr Robert GOLDSMITH	Mr Charles PELLAS	Mr Jean CORDY	Mr Dieter SCHMIDT

Les différents Ambassadeurs, chefs de Délégation de 1993 à 2018

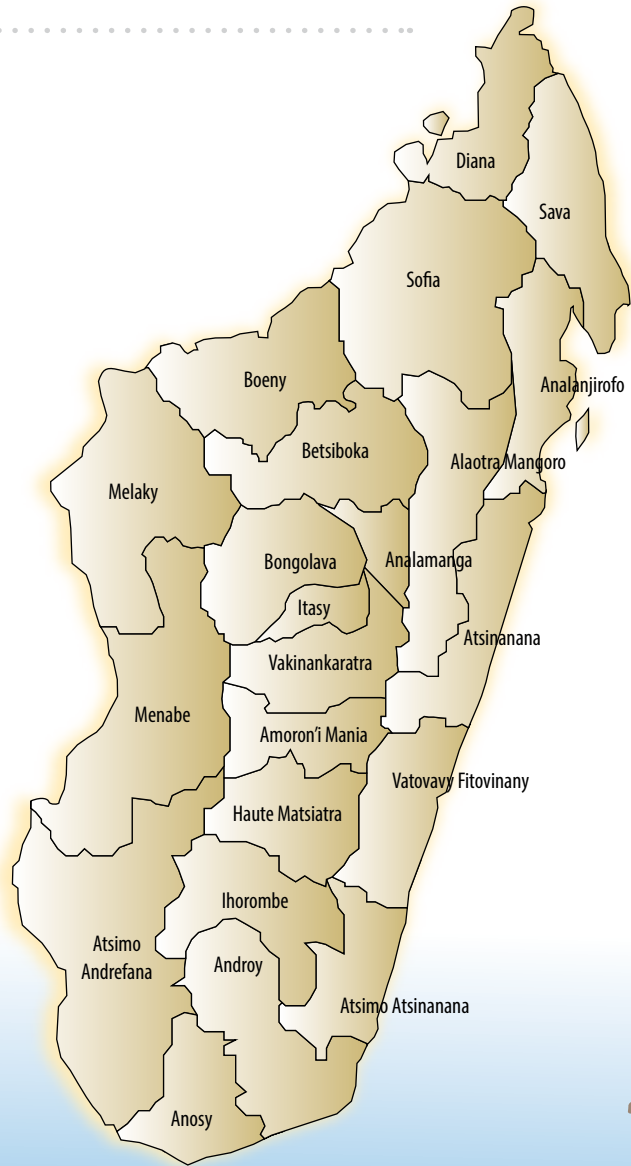
1993	1997	2002	2007	2010
1997	2001	2007	2009	2014
Mr Andrew BARRON	Mr Guy PETITPIERRE	Mr Pierre PROTAR	Mr Jean-Claude BOIDIN	Mr Leonidas TEZAPSIDIS

2014	2018
2018	
Mr Antonio SANCHEZ BENEDITO	Mr Giovanni DI GIROLAMO

Les trois accords régissant les relations bilatérales

<p>Accord de Cotonou <i>Signé en 2000 avec les 79 pays ACP</i></p>	<p>Cet accord vise à éradiquer la pauvreté, à contribuer au développement durable et à intégrer progressivement les pays signataires dans l'économie mondiale. L'accord instaure le dialogue politique régulier.</p>
<p>Accord de Partenariat Economique <i>Signé en 2009 avec Madagascar</i></p>	<p>L'APE vise à développer le libre-échange avec les pays ACP, la libéralisation se faisant de manière asymétrique. Madagascar bénéficie actuellement de plusieurs appuis pour la mise en œuvre de cet accord.</p>
<p>Accord de Partenariat pour une pêche durable <i>Signé en 1986 avec Madagascar</i></p>	<p>Des protocoles d'accord sont liés à cet accord. Le prochain protocole devrait entrer en vigueur le 1 janvier 2019.</p>

Zones d'intervention de l'UE



La dimension POLITIQUE de nos relations



Dialogue politique

En vertu de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, un dialogue politique périodique se tient entre les autorités malgaches et la Délégation de l'Union européenne en vue d'échanger des informations, d'encourager la compréhension mutuelle et de faciliter la définition des priorités communes. Ce dialogue porte en premier lieu sur les valeurs et les principes fondamentaux partagés par l'Union européenne et Madagascar, ainsi que toutes questions d'intérêt général ou régional (*consolidation de la paix, sécurité, prévention des conflits, réponse aux situations de fragilité, migration, terrorisme, commerce des armes, drogue et criminalité organisée*).

Après la reprise de la coopération en 2014, la première réunion du dialogue politique entre l'Union européenne et Madagascar a eu lieu le 6 février 2015. Ces réunions sont complétées par des réunions au niveau du Premier ministre, et par des réunions sectorielles.

- **6** réunions du dialogue politique entre l'Union européenne et Madagascar (*au niveau de la Présidence*)
- **8** réunions du dialogue politique au niveau de la Primature
- **35** réunions du dialogue politique sectoriel

Elections

L'Union européenne soutient la tenue d'élections démocratiques à travers des projets d'aide spécifique au processus électoral, et au déploiement de missions d'observation électorale (MEO). Avec un budget annuel d'environ 38 millions d'euros consacré à l'observation électorale, l'UE déploie chaque année dans le monde, près de 10 missions d'observation à part entière. A Madagascar, l'UE accompagne les processus électoraux, à travers des missions d'observation et des appuis à la société civile. Ceci en vue de renforcer la confiance de la population et de prévenir les conflits et les violences liées aux élections.

- Financement pour soutenir l'organisation d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives dans le cadre institutionnel, et suivi des élections par des observateurs internationaux (1996, 2002, 2013 et 2018)
- Appui aux organisations de la société civile malgache pour contribuer à la tenue des élections transparentes
- Pour 2018 : Participation aux travaux du projet de Soutien au Cycle Electoral à Madagascar (Sacem) ; projet pour prévenir la violence électorale, mise en place d'une Observatoire nationale d'élections.



Monsieur Didier Ratsiraka, ancien Ministre des Affaires Étrangères puis Président de la République parle des relations entre Madagascar et l'Union européenne

Madagascar a toujours eu de bonnes relations avec l'Union européenne. Je me suis bien entendu avec tous les commissaires européens : Claude Cheysson, Jacques Delors, ... J'ai suivi la création de l'Union européenne, à commencer par la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier), l'Europe des Patries, ... et ça a bien marché. A l'époque, avec Giscard d'Estaing, nous avons pensé à faire l'Eurafrique (Europe-Afrique). Il m'a demandé « Qu'est-ce que vous pensez de l'Europe et l'Afrique ensemble ? » J'ai répondu : « C'est une bonne idée ! ». Néanmoins, pour Claude Cheysson, le moment n'était pas encore opportun.

Concernant les relations financières, nous avons toujours eu l'aide substantielle de l'Union européenne. Sur le plan économique, avec l'aide du FMI, de la Banque Mondiale et de l'Union européenne, Madagascar a atteint un taux de croissance de plus de 4,5% en 1987, en termes réel par rapport au PIB. Entre 1998 et 2002, quand je suis revenu au pouvoir, on est remonté à plus de 7,5%. Le déficit budgétaire était de 2,8%. Monsieur Mitterrand m'a dit « Vous pouvez entrer dans le Maastricht ! ».

Sur le plan politique, j'ai reproché aux Européens et à la communauté internationale leurs parts de responsabilité dans l'instabilité du pays durant la crise de 2002. Lors des crises qui se sont succédé, le dialogue malgache-malgache n'a jamais été fait. Les trois derniers présidents n'ont pas fait de dialogue malgache-malgache. Et la communauté

internationale ne l'a pas exigé. C'est nous qui avons essayé de faire ce dialogue en avril 2015. Malgré les vicissitudes de l'histoire, et les péripéties de la politique, en règle générale, nous n'avons pas eu de gros problèmes avec l'Union européenne. Je recommande à l'Union Européenne de continuer de jouer le rôle qu'elle a toujours joué à Madagascar : celui de facilitateur. Pour l'avenir, maintenir des relations avantageuses. C'est ce que j'ai dit à l'ONU, aux Non-alignés et aux Français : aider l'Afrique, c'est s'aider soi-même. Si l'Europe aide l'Afrique, l'Europe s'aide elle-même. Nous avons les matières premières, mais il faudrait au moins les transformer en produits semi-finis au lieu d'exporter (...).





Société civile

L'engagement et l'action de l'Union européenne convergent en faveur d'un rôle plus important pour la société civile, comme élément essentiel de gouvernance démocratique et de partenariat efficace pour le développement. A travers le Programme DINIKA («concertation et discussion», en malgache) mis en œuvre de 2013 à 2017, l'UE se positionne comme partenaire privilégié de la société civile malgache. Le programme se fixe comme objectif de promouvoir la bonne gouvernance au niveau local et national, et à renforcer les capacités de la société civile malgache.

Dans ce cadre, les organisations de la société civile trouvent elles-mêmes leurs modèles et leurs projets d'avenir. Ce programme s'illustre également par son appui aux initiatives de la société civile pour la jeunesse. En 2018, une nouvelle phase d'une durée de 5 ans a commencé qui vise à consolider l'approche d'engagement stratégique et d'appui à la société civile à Madagascar à travers la mise en place d'un fonds multi bailleurs avec la France, l'Allemagne et Monaco.

Sécurité maritime

L'Union européenne reste pleinement engagée en faveur de la sécurité maritime qui est indispensable pour le commerce libre, l'intégration régionale, le développement et la prospérité économique. Cet engagement priorise la lutte contre la piraterie, la criminalité organisée et la pêche illicite au sein de l'Océan Indien. Plusieurs initiatives sont ainsi mises en œuvre dont entre autres, les opérations Atalanta, le programme régional de promotion de la sécurité maritime (MASE) et le programme «Critical Maritime Routes Indian Ocean» (CRIMARIO), ainsi que les partenariats pour une pêche durable avec Madagascar, Maurice, Seychelles et l'Union des Comores.

L'UE soutient le Centre Régional de fusions d'informations maritimes à Antananarivo afin de sécuriser l'espace maritime et pour faciliter le partage des informations maritimes. L'UE participe aux Conférences des Ministres des Pêches des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien. Ces derniers réaffirment l'engagement politique en faveur du Plan de surveillance des pêches (PRSP), et s'engagent à créer un Océan Indien libéré de la pêche illicite. En juillet 2017, Madagascar a accueilli une conférence ministérielle à Antananarivo, sur le thème «Sud-Ouest de l'Océan Indien : s'unir pour une croissance durable à travers l'économie bleue».

La dimension ECONOMIQUE et COMMERCIALE de nos relations

L'un des axes principaux du commerce extérieur de l'Union européenne est le développement des échanges bilatéraux avec les pays tiers, concrétisés par des accords de libre-échange. L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et Madagascar a eu un effet positif sur les exportations malgaches, qui sont passées de 499,5 millions d'euros en 2012 à plus de 1,150 milliards d'euros en 2017. L'Europe figure au premier rang parmi les pays de destination des exportations malgaches. La balance commerciale est largement excédentaire en faveur de Madagascar. La Grande Ile réalise 45% de ses exportations avec l'UE, alors que 20% de ses importations proviennent de l'UE. L'APE couvre l'accès au marché, la pêche et la coopération au développement, mais également des chapitres sur les règles d'origine, sur la défense commerciale et les mécanismes de règlements des différends.

Mais l'APE est plus qu'un simple accord commercial. Il crée un nouveau partenariat pour le commerce et le développement. Ce partenariat vise à contribuer à l'accroissement des investissements productifs, à la création d'emplois à Madagascar et à la compétitivité de l'économie malgache.

Depuis 2014, la Délégation de l'Union européenne organise la Table ronde économique (TRE) qui réunit les autorités au plus haut niveau, le secteur privé et les principaux partenaires techniques et financiers pour permettre d'échanger sur les difficultés rencontrées et les défis à relever liés à l'environnement des affaires à Madagascar et les opportunités sous-exploitées du marché européen et des marchés régionaux. La Délégation travaille également pour renforcer le dialogue privé-privé et public-privé. Son programme PROCOM soutient un climat des affaires propice aux investissements et le renforcement des structures professionnelles pour que les compagnies malgaches réussissent dans les marchés nationaux et internationaux.





Madame Eva RAZAFIMANDIMBY, Directeur Exécutif du Groupement des Entreprises Franches et Partenaires (GEFP) parle des impacts des actions de l'Union européenne sur le secteur franc à Madagascar

Le Groupement des Entreprises Franches et Partenaires a pour rôle principal de promouvoir le développement des entreprises franches à Madagascar et de leurs partenaires. Ainsi, elle vise à coordonner leurs actions, défendre leurs intérêts communs et gérer le partenariat avec l'Etat et le Secteur Privé malgaches dans l'objectif de contribuer à la compétitivité de Madagascar au sein d'une économie globale. L'Union européenne apporte un appui conséquent au GEFP pour qu'il puisse mener à bien sa mission. Ainsi, elle soutient le secteur franc à Madagascar à travers ses différents programmes, tant sur le plan régional à travers la COI, le COMESA et la SADC, que sur le plan national par le biais du Programme PROCOM. Nos adhérents ont bénéficié



d'activités de renforcements de capacités dans plusieurs domaines : adhésion à la charte RSE, ingénierie textile, Management, normes et qualités, formations professionnelles spécifiques, participation à des salons internationaux. Grâce à ces diverses activités et actions, ils ont pu développer leurs portefeuilles clients. Les appuis de l'Union européenne vont également à l'endroit du groupement lui-même. Ainsi, le personnel du bureau exécutif du GEFP a été renforcé afin d'améliorer les services qu'il fournit à ses adhérents. Des missions de sensibilisation ont été menées à l'intérieur du pays dans l'objectif de recruter de nouveaux adhérents. Une stratégie de communication du groupement a également été mise en œuvre afin de faire connaître davantage le GEFP et les zones franches à Madagascar : ses missions et les retombées du secteur franc dans le pays. Enfin, pour pouvoir mener à bien sa mission, le GEFP a été doté de différents matériels (bureautique, informatique, multimédia, ...).



La dimension REGIONALE de nos relations

Etant lui-même un projet de l'intégration régionale, l'Union européenne soutient des organisations régionales comme la Commission de l'Océan Indien (COI) avec son agenda d'inter-connectivité entre les îles ou la Communauté de Développement de l'Afrique australe avec son réseau de médiateurs. L'UE soutient ainsi l'intégration des îles de l'Océan Indien – au niveau de la pêche et de la surveillance contre la pêche illégale, des transports communs, du numérique et de la sécurité maritime – ainsi qu'avec le monde.

L'Accord de Cotonou visant à faciliter l'intégration à l'économie mondiale, l'UE soutient les efforts de l'intégration économique à travers la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique. L'accord vise à l'intensification et à la facilitation des échanges commerciaux entre Madagascar, la sous-région, l'Union européenne et l'Afrique. Le sommet de la COMESA en octobre 2016 à Antananarivo, la signature de l'accord tripartite COMESA-EAC-SADC en juillet 2017, ainsi que l'adhésion de Madagascar au projet d'une zone libre échange intercontinentale UE/UA constituent des mesures importantes destinées à stimuler le commerce inter-régional en vue d'augmenter les exportations malgaches.

C'est d'ailleurs également dans ce sens que l'UE apporte son soutien au Centre régional de fusion des informations maritimes au niveau de la formation : pour capter et analyser des données maritimes et de l'équipement, répondre collectivement aux actes de crimes en mer mais aussi, au nom de la protection des ressources naturelles de Madagascar. Au-delà de la sécurité maritime strictu sensu, le CRFIM constitue une plateforme d'entraide avec les officiers de liaison des pays de la région.



Capitaine de Vaisseau Jean Edmond RANDRIANANTENAINA, Directeur du Centre Régional de Fusion d'Informations Maritimes nous parle des relations entre l'Union européenne et le CRFIM

L'Union européenne se trouve au premier rang des partenaires techniques et financiers du CRFIM dans l'atteinte de ses objectifs en collaboration avec les Etats de la région. Suite à la validation de la Stratégie de l'Afrique Orientale, Australe et Océan Indien occidental (AFOA-OI) pour la lutte contre la piraterie maritime de 2010 et de 2013 par les pays de cette région, un programme de sécurité maritime pour la région AFOA-OI dénommé MASE a été établi pour la mise en œuvre de ladite stratégie. L'UE a financé ce programme à hauteur de 37,5 millions d'Euros qui comprend cinq résultats dont le cinquième portant sur la promotion de l'échange et du partage de l'information maritime comprend parmi les activités prévues la mise en place et l'opérationnalisation du Centre Régional de Fusion d'Informations Maritimes (CRFIM) pour la région AFOA-OI basé à Madagascar. Ainsi, l'UE apporte son appui au centre régional par la mise à disposition de la plateforme de fusion d'informations maritimes et des équipements, le soutien en formation mais également par la prise en charge d'une allocation mensuelle au profit des officiers de liaison internationaux (OLI) éligibles qui travaillent au sein du CRFIM et représentent leur pays d'origine.

Le soutien de l'UE ne s'arrête pas là. Elle appuie également le CRFIM à travers le programme CRIMARIO (Critical Maritime Routes of Indian Ocean) qui apporte son concours à la formation du personnel du centre (OLI et personnel national) ainsi que la mise en place de la plate-forme d'échange d'information sécurisée « IORIS » qui nous permet d'interagir avec nos partenaires régionaux.

Enfin, à travers l'EUNAVFOR, c'est-à-dire la force navale de l'UE opérant au large des côtes somaliennes dans le cadre de l'opération « ATALANTE », nous bénéficions également de l'accès sur la plateforme d'échange d'information de ladite force navale « MERCURY » et du renforcement des capacités des opérateurs maritimes du centre à travers des exercices d'échanges d'informations maritimes.

Nos relations avec l'Union européenne sont au beau fixe. Dans les réunions du Comité de Pilotage du programme MASE, les représentants de l'UE dans le monde ont toujours apprécié les efforts déployés par Madagascar dans la mise en place du centre régional et n'ont cessé de déclarer leur appui. Par ailleurs, la Délégation de l'Union européenne à Madagascar a particulièrement été toujours active dans le suivi des dossiers concernant le CRFIM.

En 2017, le CRFIM a accompli beaucoup de progrès en matière de production et diffusion des livrables. En effet, c'est l'année où le centre a commencé à diffuser des rapports journaliers, hebdomadaires, mensuels et annuels. Nous avons également enregistré une amélioration de la qualité des rapports car les relations du centre avec ses partenaires ont grandement évolué en termes de d'échanges des informations maritimes. De plus, 2017 a été l'année où la visibilité du CRFIM a grandement augmenté au niveau régional et international à travers les visites de hautes personnalités régionales et internationales au sein du centre, ainsi que la participation du centre aux réunions régionales et internationales. Ainsi, 639 cas maritimes ont été traités par le centre durant 2017.

Très certainement, les relations du CRFIM et l'UE vont s'intensifier dans l'avenir, car nous sommes encore actuellement dans la phase initiale d'opérationnalisation du centre. Etant donné le travail encore à accomplir, nous espérons que l'UE nous soutiendra toujours au-delà de la fin des programmes MASE et CRIMARIO. De ce fait, nous souhaitons qu'elle poursuive son appui aux mécanismes régionaux de sécurisation maritime tels que le CRFIM et le CRCO. Enfin, il serait recommandé de favoriser les échanges d'informations maritimes entre les structures maritimes de l'Union européenne (DG MARE, MAOC, EMSA, etc.) et le CRFIM.



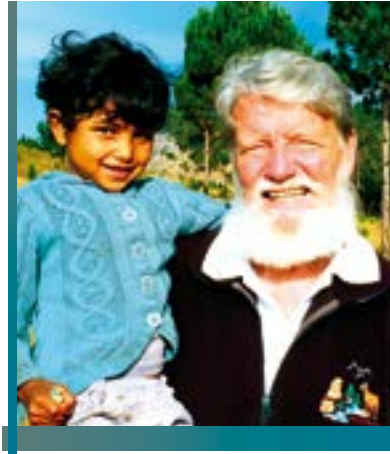
La dimension HUMANITAIRE de nos relations

5^{ème} pays le plus vulnérable au changement climatique, Madagascar fait face depuis plusieurs années à une multiplication d'événements extrêmes liés aux variabilités climatiques, générant régulièrement des situations d'urgence humanitaire. L'agriculture étant le principal moyen de subsistance pour la majorité des Malgaches, les mauvaises recettes résultant de la sécheresse ou d'inondations aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'une grande partie de la population. Les cyclones et les inondations contaminent les sources d'eau et les eaux stagnantes, ce qui augmente les risques d'épidémies, et endommagent ou détruisent les habitats et moyens de subsistance des populations.

Dès 1959 jusqu'à ce jour, l'Union européenne apporte systématiquement son soutien aux sinistrés des catastrophes naturelles (cyclones, invasions acridiennes, sécheresse, ...). Cette politique humanitaire européenne est mise en œuvre par la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (DG ECHO).

ECHO soutient aussi des initiatives de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience des populations. Il s'agit de mieux préparer les communautés et les institutions des zones exposées à :

- prévenir les catastrophes et y répondre,
- améliorer les systèmes d'alerte rapide et les capacités locales de réaction,
- élaborer des mécanismes adaptés pour atténuer l'impact des catastrophes.



Père Pedro Opeka, fondateur de l'Association humanitaire AKAMASOA, livre ses impressions sur l'Union européenne

L'Union européenne est un très bel exemple de vivre ensemble et de solidarité : 28 pays différents avec leurs histoires différentes, leurs cultures différentes, leurs langues différentes parviennent à s'unir et à se soutenir mutuellement ...

Notre fondation a toujours entretenu de bonnes relations avec la Délégation de l'Union européenne depuis 30 ans. Sur l'aide, il y a eu certainement des hauts et des bas : les conditions sont devenues compliquées. Malgré tout, nous nous entendons toujours bien. A un moment, l'UE nous a aidés à faire face aux dégâts de cyclones, en restaurant 333 logements. Il y a eu également le financement de la cantine scolaire pour 7000 enfants. Ensemble, nous sauvons les plus pauvres, et nous poursuivrons dans ce sens.

À l'Union européenne, je dirai : continuez la coopération, continuez à soutenir l'économie à travers la construction et/ou la réhabilitation des routes et des infrastructures. La population malgache en a réellement besoin et mérite qu'on la soutienne.



Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ECHO apporte son appui dans l'introduction de techniques agricoles adaptées, de semences améliorées et de variétés nouvelles dans les zones des régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

En coopération avec ses partenaires, ECHO assure le suivi régulier de la situation humanitaire à Madagascar. En cas d'urgence, et sur la base d'une évaluation des besoins, elle peut décider de financer des opérations humanitaires pour subvenir aux besoins immédiats en termes de nourriture, d'accès à l'eau et à l'assainissement, aux soins de santé de base, ou encore pour aider la population à retrouver ses moyens de subsistance.





Monsieur Thierry VENTY, Secrétaire Exécutif du Bureau National de Gestion de Risques et Catastrophe (BNGRC) relate le chemin parcouru avec l'Union européenne

Les relations de coopération entre Madagascar et l'Union européenne dans le domaine du renforcement de la résilience communautaire et institutionnelle aux risques de catastrophes sont particulièrement fructueuses et constructives. Les premières interventions de l'Union européenne au profit des populations malagasy, plus spécifiquement celles des hauts plateaux et celles de la côte Est et Nord Est du pays remontent à 1958. Durant la saison cyclonique 1958-1959, la communauté européenne n'a pas hésité à venir en aide au Gouvernement malagasy pour répondre aux besoins les plus urgents des populations victimes, et les aider à se relever après avoir constaté les dégâts importants causés par les 2 cyclones tropicaux qui ont successivement frappé Madagascar entre le 15 et 25 mars 1958, puis entre le 25 mars et le 1^{er} avril 1959. Ces derniers ont causé une quarantaine de morts, plusieurs

milliers de maisons détruites et endommagées, des dizaines de milliers d'hectares de rizicultures inondés, ainsi que des centaines de millions de franc (ancien franc) de dégâts causés aux infrastructures routières et aux ouvrages hydrauliques. Depuis cette période et jusqu'à ce jour, les appuis de l'Union européenne se sont poursuivis, en faveur d'un renforcement continu de sa présence aux côtés de la population malagasy pour développer une résilience aux risques de catastrophes naturelles en faveur d'un investissement durable pour accompagner les communautés les plus vulnérables à être mieux préparées aux éventuelles survenances d'une urgence consécutive au passage d'un cyclone ou d'une inondation. A ce titre, outre les actions financées par le service d'Aide Humanitaire et de Protection Civile de la Commission européenne (ECHO) à travers les cinq phases de son programme DIPECHO (Disaster Preparedness ECHO), à Madagascar, de nombreux autres financements de l'Union européenne ont été enregistrés au profit de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes (RRC) dans divers secteurs, des réponses aux urgences et de réhabilitation et de reconstruction post catastrophes, et ceci depuis plusieurs dizaines d'années. Entre 1958 et 2018, les soixantaines de cyclones recensés dans la Grande Ile ont causé des catastrophes évaluées à plus de 800 millions d'USD. Ils auraient coûté la vie à plus de 3 500 personnes, puis privé de domicile environ 2,5 millions de Malagasy, et affecté 7 millions d'autres. Sans les efforts communs, très fructueux, fournis avec l'Union européenne, Madagascar et les autres partenaires, les dommages et les pertes auraient pu être plus graves. Nous restons pleinement actifs et proactifs au cœur des appuis conduits par l'Union européenne. Nous capitalisons les réalisations pour, non seulement nous assurer de meilleurs impacts auprès des populations cibles, mais aussi pour nous assurer des retombées plus significatives sur l'économie des localités concernées ainsi que d'un développement plus durable.

La dimension CULTURELLE et SCIENTIFIQUE de nos relations



La culture joue un rôle primordial dans notre vie. Elle est une manifestation sociale de la mémoire collective. Elle précède le livre et elle survivra aux encyclopédies numériques. A ce titre, elle se situe hors du temps et représente la permanence du savoir. La culture contribue au renforcement de la démocratie, à la formation des citoyens actifs, au débat public, et au développement intellectuel, social et économique.

L'UE soutient un environnement favorable au secteur culturel et à la création. La diversité culturelle fait partie intégrante des valeurs de l'Union européenne et constitue un élément important du rôle qu'elle joue sur la scène internationale. La culture soutient la croissance et la création d'emplois.

Dans ce contexte et pour renforcer les relations culturelles entre Madagascar et l'Union européenne, la Délégation appuie et organise des manifestations culturelles, notamment durant la Semaine de l'Europe : journées du cinéma européen (réalisées en collaboration avec l'Office Malgache de Cinéma), concerts de musique classique, jazz, hip-hop, rap, concours de dessin et danses. La contribution de la Délégation reste très modeste mais se veut stratégique, en appuyant également les structures du secteur créatif.

Dans ce sens, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie dans le domaine des relations culturelles internationales visant à :

- soutenir la culture en tant que moteur du développement social et économique durable,
- promouvoir la culture et le dialogue interculturel afin d'établir des relations intercommunautaires pacifiques
- renforcer la coopération dans le domaine du patrimoine culturel et
- utiliser l'éducation, la recherche et la science comme vecteurs de dialogue et d'échanges.

La dimension culturelle de nos relations concerne aussi la science et l'éducation supérieure.

L'Union européenne, par la recherche et l'innovation, entend soutenir la démocratie malgache et aider les Malgaches à investir dans la connaissance comme fondement du développement futur.

L'UE a commencé à soutenir Madagascar dans le cadre de la recherche depuis 1974. Elle a financé, sous le 3^{ème} FED, la création du FOFIFA (Foiben'ny Fikarohana ho an'ny Fampanandrosoana eny Ambanivohitra), pour appuyer la recherche agronomique.



A travers la participation des entités malgaches au programme-cadre HORIZON 2020, l'UE apporte son soutien à la science et à l'innovation malgache, un secteur très dynamique en quête de structures et de finances. L'objectif de HORIZON est de stimuler la croissance économique et de créer des emplois, en associant recherche et innovation, en promouvant l'excellence scientifique et la primauté industrielle, et en s'attaquant aux défis de société. A ce titre, cinq institutions de recherche malgache ont eu accès aux fonds de HORIZON 2020 en 2017 : l'Université d'Antananarivo, l'Institut Pasteur de Madagascar, l'Institut National de Santé Publique et Communautaire, l'Institut National de la Statistique et l'Université Catholique de Madagascar.

La politique de recherche, ouverte au monde, apporte des idées nouvelles et enrichit nos efforts de recherche communs dans des domaines allant de la recherche fondamentale aux projets pilotes. Madagascar participe à la planification des programmes de travail avec un impact sur les orientations globales du programme en matière de recherche, développement et innovation.

Madagascar participe activement aux programmes de recherche et de développement de l'UE couvrant les domaines scientifiques de l'énergie (EuroBioRef), de l'alimentation et biotechnologie, des sciences sociales (NOPOOR) et de la coopération internationale. Des chercheurs européens et malgaches bénéficient également des bourses de Marie Skłodowska-Curie.

Erasmus+ est le programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Visant à augmenter la mobilité universitaire, il offre aux personnes de tout âge et à un large éventail d'organisations (universités, prestataires de services d'éducation et de formation, groupes de réflexion, instituts de recherche et entreprises privées) la possibilité d'élargir et de partager leurs connaissances et leurs expériences dans des établissements et des organisations de différents pays.

Erasmus+ vise à aller au-delà des programmes européens mis en place par la Commission européenne. Il soutient les synergies et les possibilités de valorisation croisée dans les différents domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse :

- en supprimant les frontières artificielles entre les différents formats de projets et d'actions
- en encourageant les nouvelles idées
- en attirant de nouveaux acteurs du monde du travail et de la société civile et
- en favorisant de nouvelles formes de coopération.

A Madagascar, l'Université d'Antananarivo participe depuis plusieurs années au programme Erasmus. Le réseau des anciens boursiers Erasmus à Madagascar, fondé en 2017, est disposé à partager ses expériences concrètes issues de ce programme et des études en Europe.



Monsieur Stéphane Richard RALAINONY, bénéficiaire du programme Erasmus+ et membre de l'Association RBEM (ERASMUS MUNDUS MALAGASY NETWORK) partage son expérience ...

Dans le cadre du programme Erasmus, je suis parti en Europe en Septembre 2013 pour étudier à l'Université de Liège en Belgique. Durant cette période, où j'étais seul dans un pays étranger, j'ai réalisé ma capacité de négociation et mon ouverture d'esprit. En effet, sachant que je ne pouvais dépendre que de moi-même pour m'occuper de mes papiers administratifs, je suis devenu indépendant. C'est comme si Erasmus avait déclenché et réveillé mes capacités enfouies. Mes études dans cette université m'ont permis de côtoyer des étudiants venant des quatre coins du monde. C'était très enrichissant, surtout lors des travaux de groupe où chacun partage ses expériences dans ses pays respectifs. Etudier avec le programme Erasmus, c'est comme être à l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations-Unies. Une fois, je me souviens d'avoir eu un travail de groupe dont les membres venaient de Belgique, de Burundi, d'Allemagne et d'Italie et de

Madagascar. Que de bons souvenirs ! Quand j'étais en Europe, beaucoup de personnes pensaient que j'étais asiatique. Un jour, à l'église, deux asiatiques se sont assises à côté de moi et ont commencé à me parler dans leur langue. Bien évidemment, je ne comprenais rien de ce qu'elles disaient. Je leur ai alors dit que je venais de Madagascar. Ce fut le début d'une grande amitié entre nous. J'ai passé la fin de l'année 2013 et célébré le nouvel an avec la communauté indonésienne. Durant cette célébration, le doyen des Indonésiens m'a demandé de compter de 1 à 9 en malagasy. En faisant pareil dans sa langue, grande fut ma surprise car il y a beaucoup de ressemblances entre le malagasy et l'indonésien dans l'intonation et la façon de prononcer les chiffres. C'était un moment de découverte, de communion et de retrouvailles avec nos ancêtres. J'ai rencontré les descendants des ancêtres des Malagasy sur la terre belge ! Grâce à Erasmus, j'ai rencontré beaucoup d'amis venant de différentes parties du monde. Discuter avec eux m'a permis de considérer un point de vue ou une opinion sous plusieurs angles. Les différents échanges nous ont permis de comprendre les autres, ainsi que leurs cultures, tout en élargissant notre vision sur le monde. Erasmus a réveillé en moi l'envie de voyager ... le fameux « syndrome Erasmus ». Cette étape de ma vie m'a aidé dans mon orientation professionnelle tournée vers les organismes internationaux.

Aux étudiants malagasy, je leur recommanderai d'apprendre et de maîtriser la langue anglaise. Il ne faut surtout pas sous-estimer les avantages qu'elle peut vous offrir. De plus, l'anglais est la première langue utilisée pour publier des articles ou des ouvrages scientifiques. Osez expérimenter un autre monde (anglophone, hispanique, asiatique). Faites un pas vers l'inconnu et profitez de l'expérience. N'oubliez jamais que tout ce que vous aurez acquis lors de vos études constituera un outil de changement pour Madagascar. Mettons-le au service du développement de notre pays, tout en tissant des liens forts avec les pays membres de l'Union européenne et d'autres pays.

La dimension COOPERATION AU DEVELOPPEMENT de nos relations

A travers les programmes nationaux sous le Fonds européen de développement, l'Union européenne et Madagascar accomplissent, depuis 1959, des réalisations importantes et durables. D'une durée de 7 ans, chaque FED est mis en œuvre dans le cadre d'un Programme indicatif national.

L'Union européenne est également présente à Madagascar avec les interventions financées par la Banque européenne d'investissement (BEI), notamment au niveau des infrastructures et les aides bilatérales de ses Etats membres. A ces aides s'ajoutent les financements de l'UE aux programmes thématiques dont bénéficie Madagascar, à l'instar du Fonds global pour l'éducation et l'alliance GAVI pour la vaccination, les projets Droits de l'Homme, d'appui à la Société Civile et aux Autorités Locales, mais aussi en matière de Changement Climatique et d'Environnement. Il faut également mentionner la coopération régionale financée par le FED et canalisée par la COI, la SADC et la COMESA qui appuie l'agenda d'intégration régionale économique, tout en visant l'objectif global de lutte contre la pauvreté.



En 1959, les premiers financements communautaires s'élevaient à 13,9 milliards de francs malgache. Ils portaient essentiellement sur la réparation des dégâts cycloniques, notamment au niveau des réseaux de communication routière et ferroviaire. Par la suite et jusqu'au 3^{ème} FED, au-delà de l'amélioration des voies de communication, les financements communautaires visent le développement de la riziculture, les opérations de soutien, d'amélioration et de diversification des cultures d'exportation et le développement des cultures destinées au marché intérieur.



- Rétablissement des communications routières : Reconstruction des voies et ouvrages d'art détruits ou endommagés par le cyclone de 1959
- Route Manakara - Farafangana (RN12) : Aménagement et bitumage sur 101 km
- Hôpital de Mahajanga : Construction d'un pavillon de 200 lits
- Aménagement de la route Vohémar - Sambava (RN5a) – 1^{ère} phase : 145 km d'aménagements et constructions d'ouvrages
- Route d'Andapa Côte Est (Cuvette d'Andapa) I : Construction de 104 km de route Andapa - Ambariomiambana ; désenclavement de la région Andapa en la reliant à l'axe Vohémar – Sambava
- Aménagement hydro agricole du Bas-Mangoky (1^{ère} tranche) : Réalisation de l'infrastructure générale pour la mise en valeur de 10.000 ha de riz et de coton dans le delta du fleuve Mangoky
- RN7 Tananarive - Tuléar : Aménagement des 2 sections routières (47 et 38 km)
- Ponts provinciaux : Construction de 234 ponts provinciaux - Accessibilité des routes secondaires aux camions de 15t



Au cours des années soixante, la Communauté économique européenne soutient les aménagements hydro-agricoles et la modernisation des techniques de riziculture. Ainsi, elle contribue au financement d'un vaste programme de développement de nouvelles méthodes de riziculture et des travaux hydrauliques. Ce programme concerne 40.000 ha de rizières comptant 120.000 agriculteurs du bassin du Bas-Mangoky.

Dans la région du Sud-est de Madagascar, l'opération «Café côte Est» est lancée en 1967 dans l'objectif d'améliorer la production de café et de poivre, de diversifier les revenus monétaires des paysans de la région et de renforcer la sécurisation foncière des terres cultivées.

- Opération «Café Côte Est» : création de 30.000 à 40.000 ha de caféiers de haute qualité associée à la culture de poivriers
- Aménagement hydro agricole du Bas-Mangoky (2^{ème} tranche) : Aménagement secondaire (canaux d'irrigation et d'assainissement, digues, pistes) dans le périmètre précédemment aménagé, pour produire 2.880 ha de coton et 850 ha de riz et installation de 2.200 familles
- Niciculture industrielle à Sambava – 3.600 ha de cocoteraie : Préparation des terres, plantation étalée sur 6 ans, entretien, commercialisation et assistance technique
- Opération de productivité agricole : Financement de fournitures, d'engrais, travaux micro-hydraulique
- Aménagement des plaines de Marovoay : Aménagement d'une partie des réseaux hydro agricoles dans la province de Mahajanga
- Plantation de thé à Sahambavy : introduction de la théiculture, aménagement de 500 ha (dont 70% en milieu rural)
- Programme micro hydraulique : Travaux pour l'amélioration des aménagements traditionnels (réseau hydraulique primaire) et des conditions d'écoulement de la production sur le marché

La Communauté européenne accorde la priorité aux zones présentant un avantage immédiat pour le secteur agricole, et plus largement pour l'économie du pays. Dès le 1^{er} FED, elle s'engage aux côtés du pays dans la modernisation du réseau routier. C'est dans ce contexte que l'aménagement de la route entre Vohémar et Sambava est décidé en 1961. Suivront, la RN7 Antananarivo-Toliara et la RN12 Farafangana-Manakara. Les travaux prévoient également la construction d'un grand nombre de ponts. Le soutien aux infrastructures économiques constitue environ le tiers du total des aides de la Communauté européenne consacrées à Madagascar.



- Route d'Andapa Côte Est (Cuvette d'Andapa) II : Second financement pour l'achèvement des travaux d'aménagement et de bitumage des 104 km du tracé pour le désenclavement de la cuvette d'Andapa
- Route à l'Ouest du Lac Alaotra : Aménagement de 104 km de route
- Aménagement de la route Vohémar-Sambava (RN5a) II – Travaux complémentaires du 1^{er} FED : Aménagement de tronçons, bitumage de la totalité du tracé, soit 142 km
- Aménagement de la cuvette d'Andapa (1^{ère} phase) : Construction de pistes, aménagement de 3700 ha
- Construction de 3 ponts sur la Côte Est I : Vinany près d'Antalaha (300 m), Vohipeno (500 m) et Tsarafara (330 m)

Les services sociaux, y compris la santé et l'éducation, constituent un autre secteur d'intervention privilégié par les premiers FED dont les interventions visent la protection des couches les plus défavorisées et l'amélioration des conditions de vie de la population. Des projets d'accès aux soins de base et aux infrastructures médicales voient le jour, à l'instar de l'Hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona en 1967 avec l'aide de la Communauté européenne. D'autres projets portent sur la construction du Lycée de Manakara et d'un lycée à Toliara, l'extension d'établissements scolaires d'Antananarivo et de Mahajanga, ainsi que la construction et l'équipement d'un hôpital à Mahajanga et à Manakara.



- Hôpital de Tananarive (Ampefiloha) : Construction d'un nouvel hôpital général et universitaire destiné à remplacer celui de Befelatanana
- Construction et équipement du nouveau collège de Nosy-Be : installation annexes (accueil de 320 élèves dont 92 internes)
- Hôpital de Tananarive (Ampefiloha) : Financement d'un premier stock de fournitures
- Renforcement de l'infrastructure sanitaire au niveau intermédiaire : transformation des hôpitaux secondaires simple de Maevatanana et Ihosy en hôpitaux médico-chirurgicaux ; équipements de 17 hôpitaux secondaires simples
- Artisanat : Mise en preuve du projet Assistance à l'artisanat malgache



Du 4^{ème} au 6^{ème} FED (entre 1975 – 1990), le développement rural est consacré comme secteur d'intervention prioritaire par la Communauté européenne, notamment l'appui au développement de la pêche et des ressources halieutiques à fort potentiel d'exportation, à l'aquaculture crevettière et à la riziculture.

Concernant la pêche thonière, un Accord de partenariat pour une pêche durable est signé en 1986. Cet accord, renouvelé périodiquement à travers des protocoles jusqu'à ce jour, règle l'ensemble des conditions d'exercice de la pêche par les navires communautaires dans les zones de pêche de la Grande Ile.

L'aménagement de la Cuvette d'Andapa sise à l'intérieur d'une large plaine alluviale d'environ 18.000 ha compte parmi les grands projets financés par la Communauté européenne, avec 520 ha de rizières aménagés et des routes réhabilitées sur la base des travaux sous les premiers FED.

La Cuvette d'Andapa tient son importance de son potentiel agricole (vanille, girofle et riz), mais dont la commercialisation est entravée par l'absence de voies d'évacuation des produits.





- Construction de 3 ponts sur la Côte Est II : Iaroka (151 m), Faraony (160 m) et Namotana (240 m)
- Mise en valeur de la Cuvette d'Andapa (2^{ème} phase) : Augmentation des surfaces irriguées de 2.100 à 4.300 ha, des surfaces de caféiers de 355 ha à 675 ha et infra-structures pour la commercialisation du riz et du café
- Développement de la Nuciculture à Sambava : Création de 2.000 ha supplémentaires (dont 405 ha de plantations villageoises) et équipements pour le traitement de la noue
- Centre National de Recherches Pharmaceutiques : Aménagement et équipement du Centre de Tananarive
- Programme Bourses : Octroi de bourses d'études, de stages et de recyclages en Europe
- Réhabilitation d'un Centre Sera ender de Riz à Marofarihy : 53 ha de riz irrigué, 7 ha de riz pluvial, matériels et équipements, assistance, formation et gestion
- Réhabilitation des périmètres agricoles dans la Province de Tuléar : Réhabilitation complète des périmètres de Belamoty (1.200 ha) et Behara (700 ha), partielle de Tahesa (2.120 ha) et Manombo (770 ha)
- Réhabilitation d'abattoirs : Tananarive, Mahajanga et Morondava
- Mise en valeur de la Cuvette d'Andapa (3^{ème} phase) : Consolidation des actions antérieures, attribution de matériels agricoles de chantier, logistique et formation



Les conventions de Lomé IV et Lomé IV Bis prévoient des appuis importants pour les infrastructures. Assurer une liaison fiable entre la Capitale et les quatre principaux ports de Madagascar (Toamasina, Mahajanga, Toliara et Antsiranana), ainsi qu'une pénétration routière dans les différentes régions, devient l'un des principaux impératifs de développement.

Le 6^{ème} FED, en 1996, appuie la réhabilitation de dix aéroports de province en vue de soutenir le désenclavement des régions dépourvues de modes de transport terrestres fiables et praticables toute l'année. Cette réhabilitation portait sur la fourniture d'équipements divers destinés à accroître la sécurité aéroportuaire (*véhicules de pompiers, bateaux de sauvetage, balises, constructions d'hangars et de clôtures, réfection des pistes d'atterrissage*).

- Pont de Fanambana : Réhabilitation et extension du pont sur la RN5a (Vohémar-Sambava)
- Programme micro hydraulique en milieu villageois : Réalisation de petits ouvrages, 713 barrages et 123 actions annexes (ponts, radiers, ...)
- Microréalisations
- Programme Sectoriel d'Importations (PSI) des produits pétroliers : Financement des importations de produits pétroliers (essence, gasoil, kérosène)
- Aménagement de petits périmètres irrigués (riziculture) dans le Nord de l'Ile
- Développement de l'élevage dans le Sud-ouest de Madagascar : Réhabilitation des infrastructures de base, augmentation du cheptel et du niveau d'exportation, amélioration du niveau de vie
- Réhabilitation d'aéroports de Province : Fort-Dauphin, Sambava, Morondava, Toliara, Antsiranana, Sainte-Marie et Toamasina



Les 7^{ème} et 8^{ème} FED (1990 - 2000) se concentrent sur la remise en état du réseau routier structurant du pays. L'appui de la Communauté soutient en particulier le rétablissement durable de conditions acceptables de transport sur l'épine dorsale du pays (RN2, RN4, RN7).



- Réhabilitation d'infrastructures routières : Réhabilitation de 502 km sur 4 routes nationales liées à Tananarive, Ihosy-Ankaramena, Maevatanana, Sambava-Antalaha (RN3b, RN4, RN7, RN5a) + Reconstruction de 2 ponts endommagés par les cyclones de 1991 et 1992 (Kamolandy sur la RN4 et Manambery sur la RN5a) + Réhabilitation de bâtiments de 4 subdivisions de Travaux Publics
- Réhabilitation post Géralda (*cyclone*)
- Renforcement des petits périmètres irrigués du Sud
- Programme de relance de l'agriculture et de la pêche dans l'extrême Sud : Diversification, amélioration des cultures, recapitalisation des agriculteurs, revitalisation du secteur, réhabilitation des équipements + Assistance suite à la grande sécheresse de 1992
- Appui à la Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels : Appui à la mise en place de la centrale et mise en place de mesures d'accompagnement



Le 8^{ème} FED s'attache à compléter les actions antérieures, notamment en matière de réhabilitation et d'entretien périodique des routes. Ainsi en 1996, les infrastructures routières de Sambava-Andapa-Vohémar (aménagées dès 1961 avec le concours de la Communauté européenne) sont réhabilitées, et un important programme routier est mis en place. En 1997, d'importantes réformes sont engagées dans le secteur routier, avec la création du Fonds d'Entretien Routier (FER). Entre 1993 et 2002, le FED finance 1.270 km de routes, dont 520 km de routes réhabilitées et 750 km faisant l'objet d'un entretien périodique.

Des aides pour rétablir la circulation peuvent être mobilisées rapidement, comme en 2002 suite à l'explosion des 12 ponts sur la RN7 avec de la dynamite, ou encore en 2018 suite au passage d'un cyclone sur la RN6.

Dans le domaine de l'organisation du monde rural et de l'appui à la structuration des filières d'exportation, le projet «Vanille» est lancé en 1997, dans la région SAVA. La filière vanille devient le premier secteur d'intervention du Fonds de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles (STABEX). Des techniques semi-intensives de culture de la vanille sont promues et un Fonds d'Action de Relance de la filière régionale vanille est mis en place (instrument financier qui doit permettre à l'interprofession d'obtenir des financements au profit des opérateurs de filière).



- Lancement de la filière Vanille dans la région SAVA dans le cadre du STABEX
- Promotion des techniques semi-intensives de culture de la vanille, mise en place et mise en œuvre d'un Fonds d'Action de Relance (FAR) de la filière régionale vanille

Dans les années 1990, le FED s'ouvre également sur des domaines d'intervention à caractère politique, tel que l'appui au processus de démocratisation à Madagascar. La Communauté commence à s'engager dans le soutien au processus électoral, à travers des appuis logistiques et le suivi des élections par des observateurs internationaux. Le FED finance également le renforcement des capacités de la société civile en tant qu'acteur contribuant à la redevabilité, mais aussi la réforme de l'administration, de la fonction publique et de la justice.

Aujourd'hui, l'Union européenne soutient les opérations électorales, l'observation des élections, ainsi que des actions visant à prévenir de la violence électorale. Elle accorde aussi des aides budgétaires – une aide directe au budget de l'Etat non ciblée – pour stimuler des réformes en complément du dialogue politique.

- Contribution à l'alimentation du Fonds d'Entretien Routier (FER) : appui budgétaire complémentaire et dégressif
- Financement de 1.090 km de routes en incluant les portions en enrobé de Mananjary, Manakara, Farafangana, Port-Bergé, Antsohihy, Ambanja
- Développement local des communes et l'intercommunalité/Programme ACCORDS : transfert direct des subventions aux communes
- Programme d'Appui aux Initiatives Locales (PAICAL) : financement pour impliquer davantage les communes sur les territoires dans lesquels se font les microréalisations
- Post-crise politique de 2002 : Rétablissement provisoire de la circulation au niveau de 9 ponts sur 12 + Reconstruction partielle ou totale des ponts détruits
- Réduction de la pauvreté par l'amélioration de la sécurité alimentaire



L'accord de Cotonou de 2000 attribue un rôle majeur à l'Ordonnateur National du FED dans la préparation et dans la mise en œuvre des programmes communautaires, en particulier pour assurer une meilleure appropriation et opérationnalisation du FED. Cette fonction est assumée par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget pour Madagascar. Cet accord régit désormais les relations entre l'Union européenne et ses partenaires ACP.

- Appui au Programme d'Ajustement Structurel – Appui budgétaire
- Financement du Document Cadre de Politique Economique 1997-1999 : Aide à la balance des paiements, confortement de la libéralisation des transactions courantes
- Programme d'Appui à l'Intégration Régionale (PAIR) : Promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux et multilatéraux
- Appui à la Politique Nationale de Santé (PNS) : Appui au secteur médicaments, appui technique et financier au niveau central, appui à la décentralisation et réhabilitation, construction et équipements
- RN2 : Réhabilitation du pont métallique de Brickaville
- Réhabilitation des infrastructures routières
- Développement du Tsingy-Bemaraha : Programme de développement du tourisme communautaire (écotourisme)
- Désenclavement de la route de la SAVA (Route de vanille)
- Réalisation du plan national de transport
- Aide à la commercialisation pour l'ADEVA ou Action pour le Développement de l'Artisanat





Le programme indicatif national du 10^{ème} FED a été signé en 2007. Doté d'un budget de 577 millions d'euros, il visait en priorité les infrastructures de transport, le développement rural et le soutien au cadre macro-économique. Bien que la coopération entre l'Union européenne et Madagascar ait été affectée par la crise politique qui a débuté en 2009, l'UE a néanmoins continué à mettre en œuvre, entre 2008 et 2013, des projets et des programmes bénéficiant directement à la population, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales et d'agences de coopération des Etats membres. L'aide de l'UE à la population malgache durant la crise s'est élevée à un total de 304 millions d'euros. Elle a permis de réaliser des programmes axés sur la nutrition et la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé de base, l'eau et l'assainissement, la remise en état des infrastructures (notamment des travaux de reconstruction à la suite de dégâts dus aux conditions climatiques). L'UE a également soutenu le processus électoral.

Par ailleurs, Madagascar a continué de bénéficier de ressources supplémentaires provenant du budget général de l'Union européenne, en vue de financer des projets destinés à soutenir la sécurité alimentaire, les droits de l'Homme, les acteurs non étatiques et les autorités locales.

A la suite des élections démocratiques organisées en 2013 et de la mise en place en 2014 des principales institutions de l'Etat, la coopération avec le Gouvernement a pleinement repris avec le lancement de la programmation au titre du 11^{ème} FED (2014-2020).

Infrastructures

- Aménagement des RN12A et RN5, et de pistes rurales connexes en HIMO
- Aide d'urgence pour les réparations des infrastructures suite aux dégâts climatiques, Viaduc de Sahasinaka, digues à Antananarivo et Toliara, etc.
- Réponse suite à la tempête tropicale HUBERT

Développement rural

- Mise en œuvre de projets de sécurité alimentaire visant l'autosuffisance des ménages en produits vivriers de base et le développement d'activités agricoles génératrices de revenus (ASARA et AINA)
- Mise en œuvre de programme d'amélioration de l'Agriculture et de la Sylviculture périurbaine (ASA)
- Amélioration de l'accès aux infrastructures en eau potable et assainissement (AREA)

Services sociaux de base

- Mise en œuvre de projets d'appui aux services de santé de base et aux services d'éducation de base (PASSOBA Santé et PASSOBA Education)
- Mise en œuvre de programme d'appui d'urgence à l'éducation nationale de l'année scolaire 2012-2013 (Education GAP Filling) : paiement de maîtres FRAM, distribution de kits scolaires dans les écoles primaires publiques, opérationnalisation de cantines scolaires dans les zones les plus vulnérables à la malnutrition

Afin de promouvoir une approche renforcée et de s'engager stratégiquement aux côtés de la société civile, le programme d'appui à la société civile malgache DINIKA est mis en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED. Ce programme a contribué à améliorer le dialogue et la synergie des actions de la société civile dans le cadre d'un véritable partenariat entre tous les acteurs du développement à Madagascar.

La démarche s'est alignée sur les réalités locales en se focalisant sur l'accompagnement des OSC dans leur propre processus de développement institutionnel et d'action sociétale. Au-delà des principaux résultats concrets :

- 14.000 participants aux 670 formations dispensées, bénéficiant aux membres de plus de 500 OSC
- Plus de 12 milliards MGA de subventions en appui aux 176 initiatives endogènes mise en œuvre par 156 OSC informelles et formelles, dans différents domaines d'interventions et plusieurs régions du pays.

L'Union européenne renforce son appui au secteur privé malgache en vue d'améliorer sa compétitivité et son ouverture au commerce régional et international. Ainsi, le programme d'Appui à l'emploi et à l'intégration régional (PROCOM) est mis en œuvre au profit des micros, petites et moyennes entreprises. L'objectif est de favoriser la croissance économique inclusive et durable tirée par le commerce. PROCOM appuie le financement des matériels de conditionnement mutualisés, ainsi que les matériels relatifs aux NTIC. Il facilite également l'accès au marché régional et international, à travers des projets proposés par les organisations intermédiaires. La structuration d'un dialogue public-privé n'est pas en reste en vue d'améliorer l'environnement des affaires.



Madame Vola RAVELOSON, Directeur Exécutif de l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) parle des appuis de l'Union européenne dans le secteur tourisme.

L'ONTM est un des bénéficiaires des appuis de l'Union européenne à Madagascar dans deux domaines particuliers : l'amélioration de la compétitivité et le soutien à l'accès aux marchés à travers les programmes CDE et PROCOM. Ainsi, dans l'optique de développer le tourisme national et de renforcer la visibilité de la destination Madagascar sur les marchés internationaux, les appuis de l'Union européenne ont consisté à permettre des rencontres B to B. Ces rencontres ont été organisées dans les marchés

cibles (France et Allemagne) et à Madagascar au cours des réunions de formation (roadshows) et de découverte (eductours) sur la destination. Madagascar a également pu être présent dans les salons internationaux. Cela a permis aux revendeurs ou prescripteurs de voyages internationaux de mieux connaître Madagascar et leur permettre ainsi de mieux proposer la destination aux touristes potentiels étrangers. Par ailleurs, ces salons ont permis aux opérateurs malgaches d'améliorer leurs accès aux marchés internationaux par la mise en place de partenariats commerciaux avec les opérateurs étrangers. Des supports marketing incluant des manuels de vente sur la destination Madagascar ont été conçus, produits et diffusés. En termes d'impacts, ce sont environ 1500 entreprises du secteur tourisme (Tour Operateur, hôteliers, restaurateurs, ...), et plus de 300 professionnels individuels qui ont bénéficié directement des actions déployées par ces programmes. Grâce à la transversalité du secteur, la portée de ces actions sera démultipliée auprès des autres acteurs économiques d'autres filières telles que l'agriculture, l'artisanat ou le transport. Ainsi, il est indéniable que le soutien de l'Union européenne a eu des impacts très positifs sur la destination Madagascar. La configuration des grands axes d'intervention du CDE et du PROCOM permet d'atteindre directement les opérateurs à travers les actions collectives d'accès au marché ou de renforcement de capacités. Si nous parlons de MPME, il serait envisageable d'apporter des appuis en équipements pour améliorer la qualité de l'offre/produits.

Autres projets menés :

- Appui au processus électoral : signature d'une convention de contribution avec le PNUD pour la mise en œuvre du programme d'appui au cycle électoral à Madagascar – PACEM, en appui à la CENI et appui au recensement électoral et à l'observation électoral à travers PACTE, SFCG, EISA, KMF et SOCLE
- Projet d'appui à la résilience aux impacts cycloniques et de réponse humanitaire
- Projet d'appui aux acteurs non étatiques en vue de renforcer le rôle clé des OSC locales dans la gouvernance et des secteurs sociaux.
- Programme d'appui aux autorités locales
- Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) en appui aux OSC
- Programmes d'appuis aux paysans producteurs de canne à sucre (FACILITE SUCRE), à l'augmentation de l'accès à l'assainissement (FACILITE EAU) et Hydroélectricité et énergies renouvelables (FACILITE ENERGIE)

Témoignages des projets différents dans le domaine du développement rural



Mme Nantenaina RAZAKARIVELO, Gérante de Le Panier Vert

Je collecte des légumes auprès des petits producteurs, puis je les revends à mes clients, par le biais de livraisons à domicile. Je fixe le prix des légumes avec les petits producteurs. Selon notre contrat, j'achète leurs produits au même prix qu'ils les vendent sur le marché. Actuellement, je travaille avec 6 producteurs. Le projet PROFAPAN m'a beaucoup aidée. J'ai suivi différentes formations et le projet m'a doté d'une voiture pour que je puisse effectuer des livraisons à domicile. Tous les jours, j'approvisionne la cantine scolaire des écoles françaises en légumes, mais également les restaurants et les particuliers. Les clients nous contactent via notre page Facebook et notre site internet.





Mme Sendrasoa Berthine RAIVOARIMANANA, Membre de l'Organisation de Producteurs Vatosoa, Commune Arivonimamo II

J'ai décidé d'intégrer une organisation des producteurs pour pouvoir obtenir des appuis comme la formation sur l'élevage de poulets gasy. C'est l'élevage de poulet gasy qui a amélioré mes conditions de vie. Depuis ma collaboration avec le projet PROTANA, nous avons reçu l'appui d'un Conseiller Agricole de Proximité sur l'élevage de poulet gasy amélioré. J'ai reçu une formation sur l'amélioration des poulaillers, de la génétique, de l'alimentation et sur la santé animale. Grâce aux nouvelles techniques améliorées, j'ai constaté que mon exploitation d'élevage de poulets s'est nettement améliorée.



Mr Dieu Donné RANDRIAMBOLOLONA, Président de l'Organisation de Producteurs Vatosoa, Commune Arivonimamo II

Notre organisation se focalise sur deux filières spécifiques : la filière poulet gasy et la filière oignons. Dans le cadre du Projet PROTANA, nous avons reçu une formation sur l'organisation et la gestion de l'exploitation. L'application des formations est un succès pour l'OP. Nous cultivons ensemble des semences d'oignons. Grâce à cela, tous les membres peuvent se procurer des semences gratuitement. Nous ne sommes plus obligés d'en acheter ailleurs. Nous avons aussi décidé d'appliquer un système d'achat de vaccins groupé. Ceci nous a permis d'obtenir les vaccins à un prix abordable. L'OP fait aussi des ventes groupées. Ce système permet de minimiser nos dépenses liées au transport. Au sein de l'OP, nous avons décidé de mettre en place un magasin de stockage, dans lequel, actuellement, tous les membres y stockent leurs produits.

Nous avons participé à 5 ou 6 foires commerciales, qui nous ont permis d'avoir plusieurs acheteurs. Selon leur convenance, nous transportons les produits chez eux, ou ils viennent les récupérer au village.



**Mr Heriniaina ANDRIANOELINA,
Alevineur, Commune Ambohitromby**

Avant, j'étais un charbonnier. Cette activité n'était pas rentable, au point où j'ai décidé de ne plus en produire. Un technicien du Projet AMPIANA est venu dans notre commune, particulièrement dans notre Fokontany pour réaliser une séance de sensibilisation. J'ai alors décidé de suivre la formation sur la pisciculture. A l'issue de cette formation, ma conviction sur la rentabilité de l'activité a été telle que j'ai choisi d'adopter la pisciculture. Ma décision prise, j'ai vendu tous mes poulets et le reste du stock de mes charbons pour acheter des alevins. Cette année, j'ai obtenu 6000 alevins. J'ai vendu les alevins à raison de 200 Ariary à 500 Ariary l'unité. Au total, en une seule vente, j'ai gagné 1.200.000 Ariary. Indéniablement, la pisciculture est plus rentable que la production de charbon. Avant, en une semaine, je n'obtenais que 50.000 Ariary au maximum en vendant mon charbon. Avec la vente de mes alevins, j'ai pu acheter une vache laitière et un veau



**Mr Rado Ravaka ANDRIANARISOA,
Charbonnier, Commune Ambohibary**

Les avantages de l'utilisation de techniques améliorées acquises dans le cadre du projet ARINA sont d'abord l'augmentation de la production de charbons. Grâce à ces techniques, nous contribuons à la protection de l'environnement. Avec l'ancienne technique, 1 hectare de forêts ne donnait que 100 sacs de charbons. Actuellement, grâce aux nouvelles techniques, rien que la moitié de cette même surface peut donner la même quantité. 2 fois par semaine, je vais à Antananarivo pour vendre mes charbons. J'arrive à écouler 42 sacs par voyage. Les autres charbonniers vendent leurs charbons à 15.000 Ariary le sac. Moi, je vends un sac à 16.000 Ariary. Les clients préfèrent mes charbons parce que leurs combustions sont lentes, donc économiques. Aujourd'hui, ma production de charbon a augmenté. Grâce à cela, mes conditions de vie se sont nettement améliorées. J'ai pu construire une maison et ai pu acheter un veau.



Mme Hantamalala RAKOTONDRAVAO, Artisan de foyers améliorés, Commune Ankarabato

Depuis 2000, je fabrique des foyers améliorés avec mes parents. En ce temps-là, nous utilisons des techniques traditionnelles et la production n'était pas satisfaisante. Mais grâce au projet AFIBERIA, j'ai appris de nouvelles techniques de fabrication de foyer amélioré. C'est ce qui a permis d'augmenter ma production. Avant, j'utilisais des fours traditionnels. La cuisson des « inserts » durait alors une semaine. Actuellement, les fours dotés par le projet permettent de cuire les « inserts » en seulement 24 heures. Les anciens modèles de foyer se vendaient à 2.500 ariary l'unité. Les foyers améliorés sont à 6.000 Ariary parce qu'ils sont construits suivant les normes techniques. La production est devenue rentable. Mensuellement, notre atelier produit 2.000 foyers améliorés « 3M ». Depuis, j'ai pu acheter un terrain et une moto pour faire mes achats.



Mme HASMINE, Eleveur de vache laitière, Commune Antanetibe Mahazaza

J'ai commencé mon élevage de vaches laitières en 2010. Je pratiquais alors l'élevage laitier traditionnel. Avec l'appui du projet ASA LAIT, la commune a organisé des formations sur l'élevage de vache laitière. J'ai suivi des formations sur la conduite d'élevage, l'alimentation, la santé animale et l'amélioration de la génétique. En utilisant la méthode d'élevage traditionnelle, je n'obtenais que 3 litres de lait par jour. En appliquant les nouvelles techniques, j'obtiens maintenant 25 litres de lait par jour. J'ai d'abord reçu des formations avec le projet ASA LAIT. Par la suite, j'ai formé d'autres membres de notre association VTMMMA. Actuellement, nous sommes 25 membres à pratiquer l'élevage de vache laitière. Depuis, cette activité a permis d'améliorer mes conditions de vie. J'ai pu augmenter mon cheptel de vaches laitières. Devenue très rentable, mon activité me permet désormais de subvenir correctement à mes besoins.





Mme Honorine RASOANIRINA, Bénéficiaire de certificats fonciers – Commune Ambohitromby

Depuis 45 ans de mise en valeur de mes terres, je n'ai jamais possédé des papiers justifiant que j'en suis la propriétaire légale. Actuellement, grâce à la mise en place du guichet foncier au sein de notre commune, je suis sereine parce que j'ai enfin pu avoir l'opportunité de régulariser officiellement la situation de mes terrains. J'ai contribué au projet de reboisement avec ADIAFO. Durant la distribution groupée de certificats fonciers, le projet ARSF m'a appuyée pour en obtenir aussi. Grâce à cet appui du projet, mes terres de reboisement m'appartiennent désormais légalement. La surface de tous mes terrains est d'environ 25 ha. Actuellement, je possède 10 certificats fonciers.



Pour la mise en œuvre du 11^{ème} FED, l'Union européenne et Madagascar suivent les orientations et priorités discutées lors du 4^{ème} Sommet UE-Afrique d'avril 2014, qui avait pour thème «Investir dans les populations, la prospérité et la paix». La coopération UE-Madagascar s'inspire des principes de l'Accord de Cotonou : la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'Homme, une croissance inclusive et durable au service du développement humain, et la paix et la stabilité. Ce dernier principe, ainsi que celui d'égalité entre hommes et femmes, est une préoccupation transversale du 11^{ème} FED. Le montant indicatif de son enveloppe est de 518 millions d'euros sous forme de dons. Il couvre trois secteurs prioritaires : la gouvernance, le développement rural et les infrastructures. Près de 90% des fonds auront été engagés fin 2018, illustrant la vitalité de notre coopération, alignée aux objectifs de développement durable et à l'agenda 2030.

Infrastructures

- Financement de la fenêtre Madagascar du Plan d'Investissement Extérieur en incluant les actions d'aménagement des RN6, RN13, RNT12A et RN9, en blending avec la BEI et la BAD
- Financement de la ligne de transmission de Haute Tension Antananarivo-Toamasina
- Financement du Programme d'aménagement urbain à Antananarivo, y compris la Rocade Est, l'adduction d'eau potable, l'assainissement et Lalankely III
- Aide d'urgence pour les réparations des infrastructures suite aux dégâts climatiques, du cyclone Enawo, RNS5, digues à Antananarivo, etc.
- Programme d'appui institutionnel aux secteurs des infrastructures

Développement rural

- Mise en œuvre de projets d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui aux filières visant le développement d'activités agricoles génératrices de revenus (Programmes Appui au Financement Agricole et aux Filières Inclusives (AFAFI) dans les parties Nord, Centre et Sud du pays, appui institutionnel aux secteurs Agriculture-Elevage-Pêche-Environnement (Programme RINDRA), etc.)
- Mise en œuvre de projets d'urgence dans le Grand Sud par ECHO

Gouvernance

- Appuis à la consolidation des services de l'Etat à Madagascar
- Mécanisme d'appui à la société civile à Madagascar (« DINIKA »)
- Ny Fanjakana Ho an'ny Daholobe – NFD (Une administration au service de tous)
- Appuis au recensement et au processus électoral

L'Union européenne vise davantage à améliorer l'efficacité de son aide au développement en opérant, à partir de 2021, dans le cadre d'une programmation conjointe avec ses Etats membres, et ainsi mieux couvrir les besoins et les objectifs prioritaires définis par la République de Madagascar.

Enveloppes des différents FED pour Madagascar

Période	FED	Montant
1959 - 1963	1 ^{er}	56 millions UCE ¹
1964 - 1969	2 ^{ème}	65 millions UCE
1970 - 1975	3 ^{ème}	70 millions UCE
1975 - 1980	4 ^{ème}	69 millions UCE
1980 - 1985	5 ^{ème}	78 millions UCE
1985 - 1990	6 ^{ème}	125 millions UCE
1990 - 1995	7 ^{ème}	133,2 millions UCE
1995 - 2000	8 ^{ème}	188,5 millions UCE
2000 - 2007	9 ^{ème}	477 millions Euros
2008 - 2013	10 ^{ème}	330 millions Euros
2014 - 2020	11 ^{ème}	518 millions Euros

¹ **Unité de Compte Européenne (UCE)** : Le panier auquel correspond l'UCE comprend les 9 monnaies européennes. L'UCE correspond à une certaine quantité de chacune de ces monnaies, d'abord calculée de façon à ce que, le 28 juin 1974, l'ensemble ait la valeur d'une unité de «droits de tirage spéciaux», un instrument monétaire international, créé par le FMI en 1969 pour compléter les réserves officielles existantes des pays membres et constitué d'un panier de devises réévalué tous les cinq ans, constitué depuis le 1^{er} octobre 2016 de dollar américain, de l'euro, de la livre sterling, du yen et du yuan ou renminbi.

Avant l'euro, de 1979 à 1999, l'UCE constitue l'unité qui exprime les valeurs monétaires des interventions différentes. L'UCE est un panier de neuf monnaies européennes affectées chacune d'une pondération particulière, liée au produit national brut et au volume du commerce extérieur de chaque pays. Elle servait d'outil bancaire et permettait d'éviter des grosses dévaluations. L'UCE, uniquement utilisé par les banques centrales et les institutions financières, ne remplaçait pas les monnaies nationales dans les échanges internationaux.

Le 1^{er} janvier 1999 l'Euro a été introduite, la valeur de cette nouvelle monnaie ayant été fixée à un ECU : 1 € = 1 ECU.

ANNEXES

Les différents traités européens

Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,
entré en vigueur le 23 juillet 1952
(expiré le 23 juillet 2002)



Acte Unique Européen
Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987



Traité de Rome, EURATOM ou CEEA
Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958
L'Europe 25 ans après la signature
des Traités de Rome – 1982



Traité de Maastricht
Entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993
Traité sur l'Union européenne instituant
la Communauté européenne



Les différents traités européens

Traité d'Amsterdam entré en vigueur
le 1^{er} mai 1999, Traités consolidés



Traité de Nice,
entré en vigueur le 1^{er} février 2003



Traité de Lisbonne,
entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009



Conventions ACP-UE

La Convention de Yaoundé I (20 juillet 1963)

Légende: Le 20 juillet 1963, le Gouvernement français négocie et les dix-huit Etats africains et malgaches associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, établie pour cinq ans, renforce l'Association Europe-Afrique au travers d'un vaste échange commercial et d'une aide financière des EA.

Nom de l'acte officiel des Communautés européennes (CEE) et de celui de l'Etat africain et malgache associé (EAMA) de la Convention: Convention de Yaoundé I.

Exemples: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de diffusion, via Internet, ou toute autre forme de prêt, de location, d'échange, d'emprunt, pour tous pays. Les brevets de droits ne sont pas le propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les brevets d'invention sont à attribuer aux auteurs ou ayants droit concernés. L'œuvre est placée sous l'égide de la médiation d'Arbitrage de la CEE.

URL: <http://www.cer.europa.eu>, <http://www.cer.europa.eu>, <http://www.cer.europa.eu>

Date de dernière mise à jour: 20/07/2013

CC-BY-NC-ND/4.0
 Ce document est une œuvre de l'Union Européenne. Il est protégé par le droit de propriété intellectuelle de l'Union Européenne. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Commission Européenne est formellement interdite.

LES SIGNATAIRES

1. ALGERIE	11. CAMEROUN	21. MALI
2. ANGOLA	12. COTE D'IVOIRE	22. MALI
3. BENIN	13. GUINEE	23. MALI
4. BURUNDI	14. GUINEE-BISSAU	24. MALI
5. BURUNDI	15. GUINEE-BISSAU	25. MALI
6. BURUNDI	16. GUINEE-BISSAU	26. MALI
7. BURUNDI	17. GUINEE-BISSAU	27. MALI
8. BURUNDI	18. GUINEE-BISSAU	28. MALI
9. BURUNDI	19. GUINEE-BISSAU	29. MALI
10. BURUNDI	20. GUINEE-BISSAU	30. MALI

La Convention de Yaoundé II



Convention ACP-CEE

Lomé I 1975



Dossier Lomé II – 1979



Lomé III



La convention de Lomé IV
telle que révisée par l'accord
signé à Maurice le 4 novembre 1995



Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 – Révisé à Luxembourg le 25 juin 2005
 Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 – Révisé à Luxembourg le 25 juin 2005 –
 Révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010 – et le cadre financier pluriannuel 2014-2020



Documents de coopération disponible à la Délégation

Rapport sur la coopération 1996-1997

Partenariat entre l'UE et Madagascar – Rapport année 1998 et Premier semestre 1999

Coopération entre l'UE et La République de Madagascar – Rapport annuel 2000

Coopération FED-Madagascar 2002-2008 – Développer ensemble un réseau routier durable (CD)

EUROPE – MONDE

6 septembre 1945

Hiroshima

1947-1989

Etats-Unis et URSS s'affrontent, Guerre froide

5 juin 1947

Plan Marshall

30 octobre 1947

Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT)

5 mai 1949

Création du Conseil de l'Europe à Strasbourg

9 mai 1950

Le gouvernement français "propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe".
Déclaration de Robert Schuman – Texte fondateur de l'Union européenne

14 mai 1955

Pacte de Varsovie signé par l'URSS, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, Allemagne de l'Est, Tchécoslovaquie et Albanie

Octobre – Novembre 1956

Crise de Suez

25 mars 1957

Traités de Rome

4 octobre 1957

Lancement du satellite russe Soutnik

A partir de 1958

Décolonisation, un grand nombre de pays africains obtiendra l'indépendance en 1960

1959-1961

36 millions de personnes victimes de la grande famine chinoise



4 janvier 1960

Accord européen de libre-échange (AELE)

10 septembre 1960

Création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

12 avril 1961

Yuri Gagarine premier homme dans l'espace

13 août 1961

Mur de Berlin entre l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest

30 septembre 1961

Création l'Organisation pour la coopération économique et développement (OECD)

5 août 1962

Nelson Mandela arrêté pour avoir quitté le pays sans permission et incité la grève des travailleurs

3 décembre 1967

Première transplantation cardiaque humaine réalisée en Afrique du Sud

4 avril 1968

Civil right mouvement, assassinat de Martin Luther King

20 août 1968

Printemps de Prague, l'intervention militaire des pays du pacte de Varsovie

21 juillet 1969

Neil Armstrong devient le premier homme à marcher sur la Lune

1 septembre 1969

Al-Kadhafi mène un coup militaire en Libye

26 mai 1972

SALT I - un processus de limitation et de réduction des armes nucléaires entre l'Union soviétique et le Etats Unis commence



16 octobre 1973

Premier choc pétrolier ébranle le système monétaire

1 août 1975

Accords d'Helsinki marquent l'apogée de la Détente et crée l'Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe

A partir d'Octobre 1978

Deuxième choc pétrolier (révolution iranienne, guerre Iran-Irak)

13 mars 1979

Création du Système Monétaire Européen

17 février 1986

L'Acte Unique Européen qui donne naissance à un marché unique, sans barrières douanières intérieures

9 novembre 1989

Chute du mur de Berlin. Réunification de l'Europe

26 décembre 1991

Dissolution de l'Union soviétique

7 février 1992

Traité de Maastricht

1 janvier 1999

La monnaie unique, l'Euro, est devenue une réalité

11 septembre 2001

Attaques de New York, déclaration de guerre contre le terrorisme

1 janvier 2002

Introduction des notes et coins en Euro



20 mars 2003

Début de la guerre en Irak

22 novembre 2004

«Révolution orange» en Ukraine

26 décembre 2004

Tsunami géant dans l'océan Indien fait au moins 285 000 victimes

16 février 2005

Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur le changement climatique

13 décembre 2007

Traité de Lisbonne

4 novembre 2008

Barack Obama devient le premier président Afro-Américain des Etats-Unis

10 mars 2010

Création du Fonds européen de stabilité financière face aux difficultés financières des Etats-membres de l'UE

2011

Printemps Arabe, changement de régime en Tunisie et Libye

2011-2020

Mise en orbite du satellite européen Galileo

12 décembre 2015

Accord de Paris: limitation du réchauffement mondial à 2 degrés au maximum.

CONSTRUCTION DE L'UNION EUROPEENNE

7 mai 1948

Congrès de La Haye réunissant les mouvements fédéralistes européens

16 avril 1948

Organisation de coopération économique européenne (OEEC)

5 mai 1949

Le Conseil de l'Europe est né à Strasbourg, son siège

9 mai 1950

Déclaration de Robert Schuman, ministre des affaires étrangères français *"la mise en commun de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une autorité commune permettra la réalisation d'une communauté économique et réalisera les premières assises d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix"*

18 avril 1951

Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la première organisation supranationale dans le monde

30 août 1954

L'Assemblée nationale de France décide de ne pas ratifier la Communauté de Défense et de la Communauté politique

25 mars 1957

Traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA). Les CECA, CEE et CEEA constituent les communautés européennes (CE)

14 décembre 1960

Organisation de coopération et de développement économique à Paris

30 juillet 1962

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'UE. Prévues par le traité de Rome du 25 mars 1957 et entrée en vigueur le 30 juillet 1962

8 avril 1965

Traités de fusions des exécutifs qui institue un Conseil et une Commission uniques de trois Communautés européennes

24 avril 1972

Création du serpent monétaire européen

1 janvier 1973

Adhésion du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande aux Communautés européennes

26 septembre 1972

Référendum en Norvège rejetant l'adhésion aux Communautés européennes

10 mars 1975

Première réunion du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement ("sommet") à Dublin

13 mars 1979

Entrée en vigueur du Système monétaire européen (SME)

7 juin 1979

Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct suivant l'acte du 20 septembre 1976

1 janvier 1981

Grèce adhère aux Communautés européennes

14 février 1984

Le Parlement européen propose une Constitution européenne

14 juin 1985

Schengen: Cinq Etats-membres s'accordent sur l'abolition des contrôles frontières

1 janvier 1986

Adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes

17 février 1986

L'Acte unique européen donne naissance à un marché unique, sans barrières douanières intérieures (réalisé en 1993). L'Acte élargit aussi les compétences de la CEE aux domaines de la recherche, du développement technologie, de l'environnement et de la politique sociale et inaugure une démarche commune en matière de politique étrangère de sécurité.

1987

Lancement du programme de mobilité universitaire Erasmus dont profitent 9 millions de personnes entre 1987 et 2017

7 février 1992

Le Traité de Maastricht crée l'Union européenne – qui s'ajoute aux Communautés européennes - et les trois piliers: les Communautés européenne (ancienne CEE), la Politique étrangère et de sécurité commune, et la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Le Traité crée l'Union monétaire et économique (UEM)

1992

Création de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), chargé de l'aide humanitaire et de la protection civile à l'échelle internationale

1 janvier 1995

Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne

26 mars 1995

Création de l'espace Schengen – harmonisation de la politique unique de visa et de la gestion des frontières (aujourd'hui 26 Etats membres)

7 novembre 1997

Le Traité d'Amsterdam renforce la coopération judiciaire et introduit la coopération renforcée. Son objectif est de créer un "espace de liberté, de sécurité et de justice." La coopération renforcée permet un certain nombre d'Etats membres d'aller plus loin dans l'intégration européenne, tout en se prévalant des institutions européennes

1 janvier 1999

L'UEM entre en vigueur. Onze pays membres adoptent l'euro comme monnaie commune sur les marchés financiers

7 décembre 2000

Proclamation de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Droits de l'Homme – qui s'applique directement aux citoyens européens

26 février 2001

Le Traité de Nice réforme le système institutionnel

1 janvier 2002

Lancement des billets et des pièces libellés en euro

1 mai 2004

8 pays de l'Europe de l'Est ainsi que Malte et Chypre adhèrent à l'UE, l'Europe s'unifie

A partir de décembre 2004

EUFOR Althea – Opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine.

13 décembre 2007

Signature du Traité de Lisbonne qui transforme l'architecture institutionnelle de l'Union, assouplit la prise de décision et renforce la représentation extérieure de l'Union. Le Traité de Lisbonne entre en vigueur le 1er décembre 2009

A partir de novembre 2008

Intervention de l'EUNAVFOR ATALANTA – première opération maritime de l'UE - aux larges des côtes de Somalie.

19 novembre 2009

Herman Van Rompuy est élu premier président du Conseil européen. Son mandat s'achève en 2014, suivi par la Présidence de Donald Tusk.

2010

EUTM Somalia – Mission militaire de formation de l'armée somalienne

1 juillet 2013

Adhésion de la Croatie à l'Union européenne

2013

EUTM Mali – Mission de formation des forces maliennes

11 décembre 2013

Lancement du programme Horizon 2020, l'instrument financier de l'Union d'Innovation de l'UE, un de plus important programme de science et d'innovation dans le monde

2015

EUNAFOR Med Sophia – Opération aéronavale au large de la Libye

2016

EUTM RCA – Mission militaire de formation de l'armée centrafricaine

28 juin 2016

Présentation de la stratégie globale de politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Elle définit les priorités et les intérêts de l'UE.

Les priorités : Sécurité de l'Union européenne, Résilience de l'État et de la société ; Soutien aux ordres mondiaux ; Approche intégrée des conflits : Gouvernance mondiale au XXI^{ème} siècle.

Les intérêts : Paix et Stabilité ; Prospérité ; Démocratie ; Ordre mondial fondé sur des règles avec les NU comme élément central

11 décembre 2017

Introduction de la coopération structurée permanente dans le domaine de la défense, une étape clé vers une union de sécurité et de défense.



CONSTRUCTION DU PARTENARIAT UE-PAYS ACP

9 mai 1950

En 1950, Robert Schuman préconisait à l'Europe, après son intégration, de s'atteler au développement de l'Afrique en ces mots: *"L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation d'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain"*

25 mars 1957

Le Traité sur la Communauté économique européenne (CEE) prévoit une aide de ses pays membres au pays et territoires d'Outre-Mer sous la forme d'une *"convention d'application relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer"* et la création du Fonds européen de développement (FED). Le FED est alimenté par des contributions volontaires des Etats membres et constitue la principale source d'aide financière européenne aux pays ACP

1 janvier 1959

Démarrage du premier FED. Se succédant à intervalles de cinq ans, les FED suivent généralement le cycle des accords et conventions de partenariat.

20 juillet 1963

Première Convention de Yaoundé (Cameroun) - accord de l'association conclu pour une durée de 5 ans, du 1^{er} juin 1964 au 1^{er} juin 1969, entre la Communauté et les pays du groupe EAMA

29 juillet 1969

Deuxième Convention de Yaoundé (1^{er} janvier 1971 au 31 janvier 1975). Cette convention prévoit une part importante de l'aide financée par le FED aux pays d'Afrique francophone récemment indépendants afin de soutenir les efforts de construction des infrastructures à la suite de la décolonisation. Coopération technique et financière, notamment en matière de douane, de commerce, de l'industrialisation, de l'agriculture

24 septembre 1969

Convention d'Arusha du 1^{er} janvier 1971 au 31 janvier 1975. Cette convention établit des liens commerciaux avec trois Etats d'Afrique orientale: Kenya, Ouganda et Tanzanie

6 juin 1975

L'Accord de Georgetown, Guyana, institutionnalise le groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), doté d'une structure permanent, le Secrétariat général à Bruxelles et lui confère un statut juridique

28 février 1975

Convention de Lomé I conclue avec 46 Etats ACP remplace la deuxième Convention de Yaoundé. L'accent est porté sur la mise en place d'un dispositif de nature à garantir un accès plus large des produits ACP aux marchés européens. Les quatre conventions de Lomé portent également sur des questions liées à la gouvernance et droits de l'homme

31 octobre 1979

Convention de Lomé II conclue avec 58 Etats ACP introduit le système SYSMIN, fonds spécial pour les produits miniers, créé en 1980, en vue de soutenir les Etats ACP tributaires de leurs recettes d'exportations minières vers l'Union européenne

8 décembre 1984

Convention de Lomé III conclue avec 66 Etats ACP met l'accent sur un développement basé sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire

15 décembre 1989

Convention de Lomé IV conclue avec 69 Etats ACP s'étend pour la première fois sur une période décennale avec une révision à mi-parcours le 4 novembre 1995 à l'île Maurice (Convention de Lomé IV bis). Elle permet, sans clause de réciprocité, à pratiquement toutes les exportations des pays ACP d'entrer dans l'Union en franchise de droits. Parallèlement, leurs exportations de matières premières et de minerais sont protégées par des programmes de stabilisation (Stabex)

1 janvier 1995

Entrée en vigueur de l'Organisation mondiale du Commerce

27-28 novembre 1995

Première conférence euro-méditerranéenne à Barcelone qui organise le rapprochement de l'Union européenne et des pays tiers méditerranéens

Novembre 1996

Publication du Livre vert de la Commission européenne sur les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle

7 novembre 1997

Déclaration de Libreville adoptée par le premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP dans laquelle les responsables africains s'engagent à *"consolider l'identité politique du groupe afin de lui permettre de parler d'une même et unique voix dans toutes les enceintes internationales"*

Avril 2000

Premier Sommet UE-Afrique tenu au Caire

23 juin 2000

Signature de l'Accord de partenariat de Cotonou entre les 15 pays de l'UE et 76 pays d'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Pacifique, pour une durée de 20 ans. Les objectifs principaux de l'accord sont la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, tout en respectant les objectifs du développement durable. L'accord prévoit une coopération politique pour arriver à des engagements communs

9 juillet 2001

Adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il vise la reconstruction de l'Afrique à travers un nouveau partenariat avec les pays créanciers, obtient le soutien du G8 lors du sommet de Gênes

15-16 mai 2002

Première rencontre des représentants du secteur privé des pays ACP et de l'Union à Bruxelles.

29 août 2002

Lancement d'un partenariat Union européenne – Pays en voie de développement pour lutter contre le sida, la malaria et la tuberculose

18 septembre 2002

Dans le cadre de l'initiative "Pays pauvres très endettés" (PPTE) en vigueur depuis 1999, l'UE décide de supprimer 60 millions d'euro de la dette des pays ACP
 Lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales qui visent la conclusion d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les 76 pays ACP

2 juin 2003

La Banque européenne d'investissement (BEI) lance officiellement la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. Dotée d'une enveloppe de 2.2 milliards d'euros, elle est destinée à promouvoir le secteur privé et à lutter contre la pauvreté dans les pays ACP

23-24 juin 2004

Déclaration de Maputo (Mozambique) adoptée à l'occasion du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etats d'ACP sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

25 juin 2005

Signature de l'Accord de Cotonou révisé par l'UE et 76 pays ACP. Parmi les nouvelles dispositions figurent le renforcement du dialogue politique, la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. L'accord prévoit la négociation d'APE (Accords de partenariat économique) entre les six régions concernées

19 décembre 2005

Adoption de la "stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un partenariat stratégique". Il s'agit d'une stratégie de l'ensemble de l'UE en faveur de l'Afrique tout entière pour mieux soutenir les efforts déployés par l'Afrique

9 décembre 2007

Adoption de la Stratégie commune Afrique-UE (JAES) lors du 2^{ème} Sommet UE-Afrique à Lisbonne. Cette stratégie est mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action périodiques ou feuille de route

29 - 30 novembre 2017

V. Sommet l'UE-l'UA entre 28 pays européens et 55 pays africains dans la poursuite des sommets précédents, mais avec l'UA. Présentation du nouveau plan d'investissement extérieur de l'Union européenne (PIE), qui permettra de mobiliser 44 milliards d'EUR d'investissements privés en faveur du développement durable et de la création d'emplois

Quatre priorités stratégiques :

- 1) Investir dans les ressources humaines - éducation, science, technologie et développement des compétences ;
- 2) Renforcer la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance ;
- 3) Migrations et Mobilité ;
- 4) Mobilisation d'investissements menant à une transformation structurelle durable des États d'Afrique

Septembre 2018

Démarrage des négociations entre l'UE et ses Etats-Membres et les pays du groupe ACP en vue d'un nouvel arrangement post-Cotonou

CONSTRUCTION DU PARTENARIAT UE-MADAGASCAR

1958-1966

La Communauté économique européenne (CEE) ouvre un Bureau de contrôle technique du Fond Européen de Développement à Madagascar

1959

Rétablissement des communications routières – Reconstruction des voies et ouvrages d'art détruits ou endommagés par le cyclone de 1959

1959

Construction et Aménagement: 350 km de route Manakara – Farafangana (RN12) – Andapa – Vohemar,

1961

L'aménagement de la route entre Vohémar et Sambava

1965

Hôpital de Tananarive (Ampefiloha) – Construction d'un nouvel hôpital général et universitaire, HJRA, destiné à remplacer celui de Befelatanana

1965

Construction de plusieurs ponts sur la Côte Est 1 Vinany près d'Antalaha, Vohipeno et Tsarafara

1966-1975

Bureau du contrôleur délégué du FED à Madagascar

1966

La CEE contribue au financement d'un vaste programme de développement de la riziculture

1967

Lancement de l'opération "Café Côte Est" afin d'améliorer la production de café et de poivre

1967

Construction de l'Hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona avec l'aide de la CEE, financé par le 2^{ème} FED

1972

Collège de Nosy-Be – Construction et équipement d'un nouveau collège

1974

Mise en place du FOFIFA pour appuyer la recherche agronomique

1975-1980

Sous la convention Lomé I : application de préférences unilatérales aux produits de Madagascar, création du système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX)

1985

Réhabilitation d'un Centre de Riz à Marofarihy 53 ha de riz irrigué, 7 ha de riz pluvial, matériel et équipement, assistance, formation et gestion

28 janvier 1986

L'Accord entre la CEE et le gouvernement de la République démocratique de Madagascar concernant la pêche au large de Madagascar¹

Les années 1990

Le FED s'ouvre à des domaines d'intervention à vocation politique, à l'instar de l'appui au processus de démocratisation à Madagascar. L'UE soutient le processus électoral depuis 1993

1992

Développement de l'élevage dans le Sud-Ouest de Madagascar (DELISO) – Réhabilitation des infrastructures de base, augmentation du cheptel et du niveau d'exportation, amélioration du niveau de vie

1993-2002

1270 km de routes goudronnées financés par les FEDs

1993-2009

Délégation de la Commission Européenne à Madagascar

1994

Réhabilitation des dégâts créés par le cyclone Géralda

1995

Programme micro hydraulique en milieu villageois, 713 barrages et 123 actions

1995

Programme de relance de l'agriculture et de la pêche dans l'extrême Sud-Diversification, amélioration des cultures, recapitalisation des agriculteurs; revalidation du secteur, réhabilitation des équipements, assistance suite à la grande sécheresse de 1992

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A31986R0780>

1996

Appui à la Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels – Appui à la mise en place de la Centrale et mise en place de mesures d'accompagnement
Appui au Programme d'Ajustement Structurel – Aide budgétaire

1996

Coopération culturelle : *Quand les étoiles rencontrent la mer* un film de Raymond Rajaonarivelo, financé par le programme ACP Culture, suivi par le financement d'une documentation sur le groupe *Mahaleo* en 2005

1996-1997

La CEE devient le premier partenaire de Madagascar en matière de réhabilitation et de construction d'infrastructures de transport

1998

Programme d'Appui à l'Intégration Régionale (PAIR) – Appui à la Politique Nationale de Santé (PNS) – Appui au secteur médicaments

1999

Développement local des communes et l'Intercommunalité dans le programme ACCORDS et appui aux Initiatives Locales

2000

Développement de Tsingy – Bemaraha – Programme de développement du tourisme communautaire

2001

Désenclavement de la route de la SAVA - Route de Vanille

2002

Programme chargé sur fonds de qualité – tels que CHTT (Centre technique horticole de Toamasina)

4-5 septembre 2002

Visite du Président de la Commission européenne, Romano Prodi à Antananarivo

2002

Enveloppe de 60 millions d'euros disponible sur fonds STABEX (Fonds de stabilisation de nos recettes d'exportations)

2003

Le Dialogue Politique régulier au titre de l'accord 8 de l'Accord de Cotonou démarre sous forme de rencontres semestrielles entre les autorités malgaches et la Délégation de la Commission européenne

A partir de 2005

Des personnalités malgaches participent au programme "EU Visitor Programme" et Erasmus Mundus

2006

Trois établissements réhabilités – Centre de rééducation d'Anjanamasina, maison de sûreté de Majankandriana et maison de force d'Andrangaranga Arivonimamo
Appui aux communes du Sud (Accords)
Boulevard de l'Europe RN1 – L'assainissement démarre

29 août 2009

L'Accord de partenariat économique signé entre l'UE et Madagascar entre en vigueur le 4 mai 2012

2011 à ce jour

Délégation de l'Union européenne à Madagascar (cette application fait suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en Décembre 2009)

14 avril 2014

Le retour à l'ordre constitutionnel permet de rétablir pleinement la coopération entre l'UE et le gouvernement de Madagascar (suspendue le 6 juin 2010)

9 mai 2014

Première réunion de la Table ronde économique – forum économique malgache-européen - qui sera annuelle

6 février 2015-18 décembre 2017

14 réunions se tiennent au nom du dialogue politique entre l'UE et Madagascar au niveau du Président de la République et du Premier Ministre

6-10 mai 2016

Premier Festival de films européens à Antananarivo – « Journées du cinéma européen »

11 mai 2017

Une conférence-débat sur le thème « La Jeunesse – atout pour l’avenir : comment promouvoir les opportunités des jeunes à Madagascar » présente le programme Erasmus Plus au grand public

7 juillet 2017

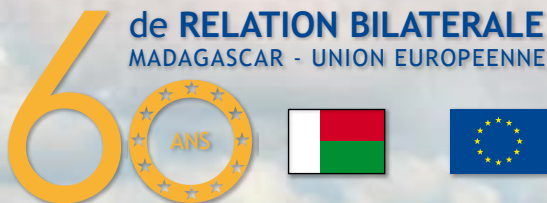
Création du réseau d’anciens boursiers Erasmus à Madagascar

8 mai 2018

Conférence sur la coopération scientifique entre l’UE et Madagascar. Des entités malgaches participent au programme de recherche et de l’innovation de l’UE, Horizon 2020

Décembre 2018

Célébration des 60 ans des relations entre l’UE et Madagascar – un partenariat solide et solidaire





**Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar
et de l'Union des Comores**

9^{ème} étage, Tour Zital Ankorondrano | BP 746

Antananarivo - Madagascar

Tél. : **+(261) 20 22 242 16** | Fax : **+(261) 20 22 645 62**

Site web : https://eeas.europa.eu/delegations/madagascar_fr

Mail : delegation-madagascar@eeas.europa.eu

Facebook : <https://www.facebook.com/UE.madagascar.Comores>



60 de **RELATION BILATERALE**
MADAGASCAR - UNION EUROPEENNE

